

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2026-2027**

Etudes pharmaceutiques

Conseil de l'UFR de Pharmacie : 30/06/2026



Les études sont organisées en trois cycles :

- 1^{er} cycle : PASS, LAS (responsables : Olivier Chavignon et Isabelle Ranchon-Cole) DFGSP2 et DFGSP3 (responsable : Valérie Weber) conférant le grade de licence
- 2^{ème} cycle : DFASP1 et DFASP2 (responsable : David Balayssac) conférant le grade de master
- 3^{ème} cycle : Diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale (coordonnateur : Sabrina Bedhomme) | Diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et recherche (coordonnateur : Ghislain Garrait)

Table des matières

Organisation générale 1^{er} et 2^{ème} cycle	6
1. Préambule	6
2. Organisation des épreuves	6
3. Conditions d'assiduité	6
3.1. Justificatifs d'absence	7
3.2. Régime des absences et sanctions applicables	7
3.2.1. Absences injustifiées	7
3.2.2. Absences justifiées	8
4. Processus de compensation	8
5. Conditions de validation de l'année	8
6. Jury	8
7. Dispositif d'évaluation des enseignements	8
8. Régime Spécial d'Etudes (RSE)	9
9. Service sanitaire	9
10. Parcours Recherche délivrant un Master 1	9

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques	11
1. Préambule	12
2. Projet d'orientation professionnelle (POP)	12
3. Responsabilité sociétale - développement durable (RS-DD), module « Santé environnement »	12
4. Modalités spécifiques à la 1 ^{ère} ANNEE : PASS, LAS	12
5. Modalités spécifiques à la 2 ^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP2	13
5.1. Organisation des enseignements	13
5.2. Passage à l'année supérieure	13
5.3. Stages	13
5.3.1. Stage officinal d'initiation	13
5.3.2. Stage complémentaire	14
5.4. Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)	14
5.5. Sensibilisation des étudiants au handicap	14
5.6. Maquette des enseignements	15
6. Modalités spécifiques à la 3 ^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP3	17
6.1. Organisation des enseignements	17
6.2. UE optionnelles	17
6.2.1. UE de Master 1	17
6.2.2. UE Engagement associatif et UE Engagement étudiant élu	17
6.2.3. UE Sensibilisation à l'entrepreneuriat	17
6.3. Passage à l'année supérieure	18
6.4. Stages	18
6.4.1. Stage obligatoire « formation d'application, en officine ou dans un service hospitalier » ..	18
6.4.2. Stage du parcours recherche (Master 1)	18
6.4.3. Stage complémentaire	18
6.5. Maquette des enseignements	19

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques..... 22

1. Préambule.....	22
2. Projet ESaN (Enseignement en Santé Numérique) AMI CMA – France 2030.....	22
3. Modalités spécifiques à la 4 ^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP1	22
3.1. Organisation des enseignements.....	22
3.1.1. UE de Master	22
3.1.2. Spécificité Orientation « Industrie-Recherche » : UEs de préintégration en École d'ingénieur, École de commerce et UE du parcours type étudiant - entrepreneur	23
3.1.3. UE Engagement associatif et UE Engagement étudiant élu	23
3.2. Passage à l'année supérieure	24
3.3. Stages	24
3.3.1. Stage obligatoire « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier » ...	24
3.3.2. Stage du parcours recherche (Master 1)	24
3.3.3. Stage complémentaire.....	25
3.4. Certificat de synthèse pharmaceutique	25
3.5. DFASP1 à l'étranger	25
3.6. Projet d'orientation professionnelle et Jury d'orientation professionnelle (POP et JOP)	25
3.7. Maquette des enseignements.....	27
3.7.1. Enseignements communs	27
3.7.2. Orientation officine.....	28
3.7.3. Orientation Industrie recherche	29
3.7.1. Orientation Internat	30
4. Modalités spécifiques à la 5 ^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP2	31
4.1. Organisation des enseignements.....	31
4.1.1. Changement d'orientation entre DFASP1 et DFASP2.....	31
4.2. Validation de l'année.....	31
4.3. Passage dans l'année supérieure	31
4.4. Stages	32
4.4.1. Stages hospitaliers	32
4.4.2. Spécificité Orientation « Industrie-Recherche » : Stage d'application	32
4.4.3. Stage du parcours recherche (Master 1)	32
4.4.4. Stage complémentaire.....	32
4.5. Education Thérapeutique du Patient (ETP).....	33
4.6. Maquette des enseignements.....	33
4.6.1. Orientation Officine	33
4.6.2. Orientation Industrie recherche	35
4.6.3. Orientation internat	36

Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie TROISIEME CYCLE COURT « Diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale » 41

1.	Préambule.....	41
2.	Organisation générale.....	41
3.	Conditions d'assiduité.....	41
3.1.	Justificatifs d'absence.....	42
3.2.	Régime des absences et sanctions applicables.....	42
3.2.1.	Absences injustifiées.....	42
3.2.2.	Absences justifiées.....	42
3.3.	Programme de connaissances à acquérir pour la validation des compétences.....	43
3.4.	Stages professionnels à l'officine.....	43
3.5.	Portfolio.....	44
4.	Modalités de l'évaluation du DES de pharmacie officinale.....	44
4.1.	Modalités d'évaluation des enseignements :.....	44
4.2.	Modalités d'évaluation des stages.....	45
4.3.	Modalités d'évaluation du portfolio.....	45
4.4.	Conditions de validation de l'année.....	45
5.	Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.....	45
6.	Régime Spécial d'Etudes (RSE).....	46
7.	Maquette des enseignements.....	46

Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie TROISIEME CYCLE COURT « Diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et recherche » 47

1.	Préambule.....	47
2.	Organisation générale.....	47
3.	Conditions d'assiduité.....	47
4.	Programme de connaissances à acquérir pour la validation des compétences.....	48
4.1.	Organisation des enseignements.....	48
4.2.	Enseignements selon une approche par compétence.....	48
5.	Stage professionnel.....	49
6.	Portfolio.....	49
7.	Modalités de l'évaluation du DES de pharmacie industrielle et recherche.....	50
7.1.	Modalités d'évaluation des enseignements :.....	50
7.2.	Modalités d'évaluation des stages.....	50
7.3.	Modalités d'évaluation du portfolio.....	51
7.4.	Conditions de validation de l'année.....	51
8.	Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie.....	51
9.	Régime Spécial d'Etudes (RSE).....	51
10.	Maquette des enseignements.....	51

1. Préambule

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- L'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- L'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019, appliqué au 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés au cours du 1^{er} semestre universitaire.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux MCCC pour l'année universitaire suivante.

2. Organisation des épreuves

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, d'épreuves orales ou de contrôle continu (CC). Les épreuves terminales se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2^{ème} semestre de l'année universitaire. ***L'évaluation continue a lieu tout au long de l'enseignement sans obligation d'affichage de la date des épreuves, une épreuve d'évaluation continue pouvant être inopinée lors d'une séance d'enseignement obligatoire.***

En cas de non-validation à la session initiale, une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Une note à la partie théorique ou pratique $\geq 10/20$ est conservée en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être modifiées ou remplacées par une épreuve orale.

Le déroulement des épreuves terminales est régi par l'Article 30 : « Le déroulement des épreuves terminales » des Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances et des compétences de l'UCA. **Concernant les conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve, l'UFR de Pharmacie autorise l'admission des étudiants retardataires dans un délai maximal de 30 minutes suivant l'heure de début de l'épreuve, sous réserve qu'aucun candidat n'ait quitté la salle d'examen avant leur arrivée.**

Toute absence à un examen terminal se traduit par la défaillance à l'épreuve.

3. Conditions d'assiduité

L'assiduité aux séances de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen-Directeur et communiqué au service de la scolarité le plus tôt possible ou à défaut ***dans un délai de 48 heures suivant la séance d'enseignement concernée.***

Tout retard à un enseignement peut entraîner un refus d'accès à la salle et sera alors considéré comme une absence. La décision de ne pas accepter l'étudiant, ainsi que la qualification de l'absence, est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

¹ A l'exception de la 1^{ère} ANNEE : PASS, LAS bénéficiant de modalités spécifiques

3.1. Justificatifs d'absence

Les absences doivent toutes être justifiées par un document officiel : certificat médical, convocation officielle et non modifiable (permis de conduire, convocation judiciaire ...), certificat de décès d'un proche. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront être rédigés par un **médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné**. En cas de doute sur un certificat médical ou sur tout autre justificatif, le Doyen-Directeur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires. En cas de fraude, les instances disciplinaires de l'UCA seront saisies. Dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'UCA, les étudiants ont accès aux dispositifs « crédits-jours ». Dans le cadre de ces dispositifs, l'étudiant s'engage à utiliser ces crédits-jour uniquement dans les cadres précisés ci-dessous. Le décompte de ces crédits-jours s'effectue à la journée et les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active le dispositif adéquat en se signalant dans l'ENT via une fonctionnalité dédiée, **dans un délai maximal de 48 heures suivant la séance d'enseignement**. Les absences aux enseignements et évaluations continues sont alors considérées comme des absences justifiées.

Les crédits-jours pour maladie

L'étudiant dispose d'une réserve de 2 jours d'absence autorisée sur les périodes d'enseignements pour l'année universitaire.

Les crédits-jours pour troubles menstruels

Mis en place depuis 2024-2025 dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en pérennisant **un crédit jours pour troubles menstruels**.

Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrites dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).

Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFMK...).

Ce dispositif concerne l'ensemble des étudiants de l'EPE UCA y compris les établissements composantes Clermont Auvergne INP et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture – ENSACF.

Les personnes menstruées disposeront ainsi d'une **réserve de 10 jours d'absence autorisée** sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée.

Elles activent ce dispositif jusqu'au 31 octobre via l'ENT en téléchargeant la note d'information du SSE et leur absence à un enseignement ou à une évaluation continue est alors considérée comme justifiée.

L'accès à ce dispositif **court pour la durée de la préparation du diplôme**. En cas de changement de cycle d'études, il est nécessaire de réactiver le dispositif via l'ENT.

Le Service de Santé Etudiante (SSE) est à la disposition des personnes menstruées pour un accompagnement vers des soins adaptés

Les crédits-jours Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)

Ce dispositif s'adresse à tous les étudiants qui sont atteints de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives pouvant notablement perturber le bon déroulé de leurs études. Ce dispositif est activé sur prescription des médecins du SSE.

En application du règlement des études commun de l'UCA, les absences aux CC et aux examens terminaux sont rapportées au CROUS dans le cadre du contrôle de l'assiduité des étudiants boursiers. Elles entraînent une suspension du versement de la bourse par le CROUS et, le cas échéant, la production d'un ordre de reversement.

3.2. Régime des absences et sanctions applicables

3.2.1. Absences injustifiées

En cas d'absence injustifiée, ou si les documents justifiant l'absence sont transmis à la scolarité hors délai, à des séances d'enseignement obligatoire ou à des séances d'enseignement non obligatoire comprenant des examens en CC, l'étudiant est considéré comme défaillant dès la première absence. Pour les étudiants concernés, un bilan des absences injustifiées sera transmis à l'étudiant avant la délibération du semestre.

3.2.2. Absences justifiées

Dans le cas d'une absence justifiée à des séances d'enseignement comprenant des examens en CC, l'enseignant responsable peut :

- soit neutraliser la/les note(s) si le nombre de séances avec examen suivies par l'étudiant est au moins égal à deux ;
- soit proposer une épreuve de substitution avant la délibération. Si l'étudiant est absent (absence injustifiée ou justifiée) à l'épreuve de substitution, il est considéré comme défaillant et a alors la possibilité de se présenter en évaluation de seconde chance.
- soit attribuer la note de 0/20 à l'épreuve si l'étudiant ne s'est pas manifesté pour signaler son absence aux enseignants de la discipline concernée et permettre le passage d'une éventuelle épreuve de substitution.

Dans le cas d'une absence justifiée à des séances d'enseignement obligatoire sans examen en CC, un travail personnel de substitution peut être proposé, à l'appréciation de l'enseignant et pris en compte dans la note finale de l'UE.

4. Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les Unités d'Enseignement (UE) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique ou à la partie pratique d'une UE est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale ou une défaillance.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en session de seconde chance, l'UE concernée ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

Les notes de stages ne rentrent pas en jeu dans le processus de compensation.

5. Conditions de validation de l'année

- Une UE est définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE) supérieure ou égale à 10/20 et aucune note éliminatoire.

La validation d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits européens (ECTS) correspondants.

6. Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

7. Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation. Ces évaluations sont abordées et discutées lors des conseils de perfectionnement, dans une démarche d'amélioration continue de la formation.

8. Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tutorés.

9. Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permet de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci, dont la moitié est consacrée à la réalisation d'une action concrète. Il comprend la préparation de ces actions, l'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques spécifiques, la réalisation encadrée des actions ainsi que leur évaluation tant auprès du public concerné qu'au sein de la formation suivie.

Le service sanitaire est intégré à la formation et comporte 4 parties.

La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences intégrées dans des UE :

- UE 25 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3)
- UE 18 : Santé publique (DFASP1).

Les troisième et quatrième parties, correspondant respectivement à la formation à l'action et à la réalisation d'une action de prévention auprès d'un public cible, se déroulent au cours de l'année de DFASP2.

La validation du service sanitaire, qui donne lieu à l'attribution d'ECTS, est obligatoire avant la fin du cursus des études.

10. Parcours Recherche délivrant un Master 1

La **validation d'un Master 1** est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en suivant un Parcours Recherche (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*).

Le parcours recherche est constitué de :

- la validation de 9 ECTS parmi les UE suivantes :
 - UE de Master 1 (note obtenue $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie » ou « Biologie Santé » (tableau ci-dessous)
 - L'UE libre « Découverte de l'activité recherche »
 - la validation d'un stage recherche, à partir de la DFGSP3, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) validant 12 ECTS dans une structure / laboratoire labellisé. La structure / laboratoire d'accueil et le sujet du stage sont validés par le responsable du parcours recherche (signature de la fiche de pré-inscription au stage recherche avant l'édition de la convention de stage). Ce stage peut être accompli hors de France. Le stage est évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury dont la composition est arrêtée par le responsable du parcours recherche. Cette soutenance est effectuée avant fin septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage, chaque étudiant devant assister aux autres exposés présentés devant son jury d'affectation.
 - la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

Mention Master	Intitulé de l'UE	Responsable(s)	ECTS	Nbre d'h.	Capacité d'accueil maximale	Année d'accueil (à partir de...)	Modalités inscription	Contact mail responsable UE
Semestre 1								
Biologie Santé	Human Nutrition : Physiology and Metabolism ⁽¹⁾	C Malpuech-Brugère MC Farges	3	30h	105 étudiants	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription	corinne.malpuech-brugere@uca.fr
Biologie Santé	Intestinal microbiota, digestive system and pathologies ⁽¹⁾	S Blanquet	3	30h	65 étudiants	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription + entretien	stephanie.blanquet@uca.fr
Sciences du médicament et des produits de Santé	Pharmacologie moléculaire	M Begou	6	45h	40 étudiants	2 ^{ème} année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Sciences du médicament et des produits de Santé	Conception de nouveaux principes actifs, étude de leurs voies métaboliques	V Weber	6	45h	120 étudiants	2 ^{ème} année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Semestre 2								
Biologie Santé	Neurophysiology ⁽¹⁾	C Courteix	3	30h	40 étudiants	2 ^{ème} année	Fiche d'inscription + entretien	christine.courteix@uca.fr
Biologie Santé	Neurodevelopment & Neurodegeneration ⁽¹⁾	M Begou	3	30h	40 étudiants	2 ^{ème} année	Fiche d'inscription + lettre motivation	melina.begou@uca.fr
Biologie Santé	Physiopharmacology of pain ⁽¹⁾	L Monconduit	3	30h	40 étudiants	2 ^{ème} année	Fiche d'inscription	lenaic.monconduit@uca.fr
Biologie Santé	Nutrition, locomotor capacities and chronic diseases ⁽¹⁾	C Guillet S Walrand	6	60h	35 étudiants	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription + entretien	christelle.guillet@uca.fr
Santé publique	Caractérisation du risque en santé environnementale et en santé au travail	MP Sauvant-Rochat G Boudet	3	34h	20 étudiants	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription + lettre motivation	m-pierre.sauvant-rochat@uca.fr
Microbiologie	Génétique et physiopathologie infectieuse	G Dalmasso	3	27h	NON	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription + entretien	guillaume.dalmasso@uca.fr
Sciences du médicament et des produits de Santé	Initiation aux méthodologies de recherche clinique	C Dualé	3	36h	40 étudiants	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription	christian.duale@uca.fr
Sciences du médicament et des produits de Santé	Interactions médicaments-cibles	V Weber	3	30h	120 étudiants	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription + entretien	valerie.weber@uca.fr
Sciences du médicament et des produits de Santé	Neuropsychopharmacologie	S Lolignier	3	30h	45 étudiants	3 ^{ème} année	Fiche d'inscription	stephane.lolignier@uca.fr

(1) UE enseignée en anglais et copie d'examen à rédiger en français

Etudes pharmaceutiques

1er cycle

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

1. Préambule

Le **premier cycle** regroupe les 3 premières années : PASS, LAS, DFGSP2 et DFGSP3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du DFGSP après la première année des études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au DFGSP ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le Président de l'université sur avis du Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis).

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au DFGSP, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3^{ème} et 4^{ème} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP2) et des 5^{ème} et 6^{ème} semestres des études pharmaceutiques (DFGSP3).

La formation du DFGSP comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés (TD), des travaux pratiques (TP) et l'accomplissement de stages. Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE).

2. Projet d'orientation professionnelle (POP)

(Article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie dans sa version consolidée au 2 septembre 2019)

Les étudiants ont accès à un dispositif de suivi individuel sous la forme de petits groupes encadrés par un facilitateur (enseignant référent). Ce dispositif permet aux étudiants de matérialiser leur projet d'orientation professionnelle et de construire leur portfolio en vue du Jury d'Orientation Professionnelle (JOP).

Il est obligatoire pour tous les étudiants du 1^{er} cycle et comporte :

- en DFGSP2 : une séance plénière, 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire et un entretien individuel
- en DFGSP3 : 2 séances de TD réparties sur l'année universitaire et un entretien individuel

Dans ce cadre, certaines participations revêtent un caractère obligatoire pour l'ensemble des étudiants :

- la participation à au moins un évènement POP local (réunions thématiques d'orientation, tables rondes, etc.), donnant lieu à la délivrance d'une attestation de présence par l'organisateur
- la participation au « forum des métiers », devant être effectuée au cours du 1^{er} cycle des études, ledit évènement étant organisé selon une périodicité biennale ; cette participation donne lieu à la délivrance d'une attestation de présence établie par l'organisateur
- en DFGSP3, la participation à la journée d'immersion en industrie, obligatoire également pour les étudiants redoublants.

3. Responsabilité sociétale - développement durable (RS-DD), module « Santé environnement »

Chaque étudiant, quel que soit son parcours initial, doit suivre le module « Santé environnement » UNESSE constitué par plusieurs vidéos à valider en ligne (autoévaluation).

Ce module doit être acquis au cours du 2^{ème} semestre du DFGSP2 et obligatoirement avant l'entrée en 2^{ème} cycle.

4. Modalités spécifiques à la 1^{ERE} ANNEE : PASS, LAS

Se référer aux MCCC de PASS, LAS

5.1. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés sous forme d'UE :

- Les **UE obligatoires** du tronc commun, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- Deux **UE soit librement choisies, soit obligatoires** selon la nature de la première année effectuée.

Les étudiants ayant suivi une première année PASS et les étudiants ayant suivi, après une première année PASS, une LAS 2 avec bloc pharmacie validé ($\geq 10/20$) doivent suivre **2 UE librement choisies** de la liste des UE « librement choisies » proposée par l'UFR.

Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres »**. Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie avec lettre de motivation.

Un étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces deux UE librement choisies, une UE de Master 1 ou l'UE libre « Découverte de l'activité recherche » en vue de construire **un parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir deux UE optionnelles et s'inscrire, en plus et hors cursus, à une UE de Master 1.

Les étudiants issus de LAS (*LAS1 et LAS2/3 n'ayant pas validé le bloc spécifique pharmacie en LAS1*) ou de la voie d'admission directe dans les études de santé "passerelles santé" doivent obligatoirement suivre les **2 UE** suivantes :

- UE 11 Mise à niveau Module 1 (Biophysique et Chimie physique) (3 ECTS)
- UE 12 Mise à niveau Module 2 (Botanique, chimie organique et galénique) (3 ECTS)

Pour les étudiants admis par la voie "passerelles santé", un contrat pédagogique individualisé peut être établi au regard du cursus antérieur et des acquis de l'étudiant. Ce contrat peut autoriser la substitution des UE 11 et UE 12 par deux UE librement choisies, lorsque les connaissances et compétences visées par ces enseignements sont déjà maîtrisées.

5.2. Passage à l'année supérieure

❖ En cas de validation d'un semestre mais non validation de l'année, le Directeur des études peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant reste inscrit dans l'année non validée. Le contrat doit être signé par l'étudiant, les responsables des UE, le responsable de cycle, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

❖ Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE, tout en ayant validé toutes les autres UE et obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP2 au DFGSP3 est autorisé.

Pour l'obtention du DFGSP et le passage en DFASP, cette UE doit obligatoirement être validée avant la fin du premier cycle.

5.3. Stages

La formation peut comprendre plusieurs stages, dont un obligatoire :

5.3.1. Stage officinal d'initiation

Le stage officinal d'initiation défini par l'arrêté du 22 mars 2011 est obligatoire. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3^{ème} année des études pharmaceutiques. Ni le maître de stage ni aucun membre du personnel de l'officine ne doit présenter de lien de parenté avec le stagiaire.

Sur autorisation du Doyen-Directeur, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Pour les étudiants admis par la voie « Passerelles Santé », les modalités de validation du stage pourront être adaptées dans le cadre d'un contrat pédagogique individualisé, établi au regard du cursus antérieur et des acquis de l'étudiant.

5.3.2. Stage complémentaire

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum, soit 35h (avec une durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoires.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

5.4. Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU)

L'obtention de l'AFGSU niveau 2 est obligatoire pour valider le diplôme d'état de docteur en pharmacie. L'UFR de Pharmacie propose à chaque étudiant la possibilité de suivre et valider cette formation, qui nécessite un investissement et une présence obligatoire à tous les enseignements.

Dans le cas où un étudiant ne suivrait pas l'intégralité de la formation permettant sa validation, l'attestation d'AFGSU ne pourra lui être délivrée.

5.5. Sensibilisation des étudiants au handicap

Dans le cadre de la Charte Romain Jacob, l'UFR de Pharmacie intègre des actions de formation et de sensibilisation au handicap en DFGSP2 qui doivent être suivies par l'ensemble des étudiants : (1) une journée de sensibilisation sous la forme de conférences/débats ; (2) un stage d'observation de 2 à 2,5 jours dans une structure accueillant des personnes en situation de handicap.

5.6. Maquette des enseignements

EvC : évaluation continue, EvT : évaluation terminale, PI : pédagogie inversée

DFGSP2 - Semestre 3

DFGSP2 - Semestre 3									Validation				
									Théorique			Pratique	
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC		
1	Apprentissage des gestes de base	2	./20	20	2	/	18	/	/	/	/	EvC	V. Gaumet
2	Biologie des cellules végétales et fongiques	2	20/.	20	14	6	/	/	QR ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	45'	/	/	F. Caldefie-Chezet
3	Dysfonctionnements cellulaires	1,5	15/.	15	10	2	3	/	QR/Ex et/ou QROC et/ou QCM	1h	/	/	P. Gueirard
4	Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses.1	3,5	25/10	35	10	8	17	/	QR et QROC, 75%	1h	25%	EvC (50%) et EvT (50%)	J.M. Chezal
5	Physiologie	2,5	25/.	25	3	8,5	4	9,5	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	/	C. Courteix
6	Infectiologie	3	25/5	27	14	/	13	/	QROC	1h	/	EvT	/
7	Biochimie	2,5	20/5	24	16	3	5	/	QR ou Ex et/ou QCM 75%	1h	25%	EvC	N. Goncalves-Mendes
8	Sciences analytiques.1	5	40/10	49	24	19	6	/	QR ou Ex et/ou QCM et/ou QROC, 70%	2h	30%	EvC	M. Quintana
9	Déterminants de la santé	1	10/.	10	/	4	/	6	QR et/ou QROC	45'	/	/	D. Barger
	AFGSU	1		14	4,5	/	9,5	/	Validation sur acte de présence				D. Balestrino

UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Validation			Pratique	Responsable
									Théorique		EvC		
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée			
10	UE librement choisies	2 x 3											
	Risques animal, végétal et fongique	3	25/5	19	15	0	4	/	QR et/ou Ex et/ou QROC, 75% et oral, 25%	E : 1h et O : 30'	/	EvC	F Caldefie-Chezet
	Physiologie des régulations	3	15/15	20	14	/	6	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	EvC	L. Delay
	Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	30/.	20	16	4	/	/	/	/	100%	/	M.A. Civiale
	Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	0/30	13	1	2	10	/	/	/	/	EvC et herbier	L Delort

UE Mise à niveau		2 x 3											
11	Mise à niveau Module 1 (Biophysique et Chimie physique)	3	30/.	30	6	24	/	/	/	/	100%	/	V. Gaumet
12	Mise à niveau Module 2 (Botanique, chimie organique et galénique)	3	30/.	30	14	16	/	/	/	/	100%	/	A. Maisonial-Besset

DFGSP2 - Semestre 3 UE Libres

DFGSP2 - Semestre 3 UE Libres											
				Répartition (h)				Validation			
UE Libre	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total					Théorique		Pratique	Responsable
				CM	TD	TP	PI	EvT	EvC		
Engagement pédagogique étudiant (tutorat ACTES PASS, LAS, Passerelle) ⁽¹⁾	3	30/.	40	/	/	/	/	Mémoire ⁽³⁾	/	/	O. Chavignon
Découverte de l'activité recherche (nombre de places limité à 10 étudiants) ⁽¹⁾	3	30/.	27	9	18	/	/	oral, 50% et mémoire, 50%	/	/	O. Chavignon
UE proposée par les services interuniversitaires de l'UCA (SUAPS et SUC) ⁽²⁾	3	/						cf modalités de l'UE choisie			Doyen-Directeur

⁽¹⁾ Avec lettre de motivation et accord du responsable

⁽²⁾ Avec lettre de motivation et accord du Doyen-Directeur

⁽³⁾ Mémoire de 2 à 4 pages à rendre via l'ENT

DFGSP2 - Semestre 4

DFGSP2 - Semestre 4									Validation				
									Théorique			Pratique	
									EvT		EvC		
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				modalité (et %)	durée			Responsable
13	Anglais	2	20/.	20	/	20	/	/	QROC, 70% et Oral, 30%	Ecrit 1h, Oral 10'	/	/	E. Walmacq
14	Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses.2	3	20/10	30	15	/	15	/	QROC et/ou QCM	1h	/	EvC (67%) et EvT (écrit, 33%)	C Peyrode
15	Biologie cellulaire, moléculaire, génétique	4	40/.	38	27	6	5	/	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	2h	/	/	P. Gueirard
16	Hématologie	2	20/.	20	14	/	6	/	QROC et/ou QCM	1h	/	/	A.F. Sapin
17	Immunologie	2	20/.	19,5	18	1,5	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	/	M. Vareille-Delarbre
18	Sciences analytiques.2	4	30/10	33	10	7	16	/	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	2h	/	EvC	B. Maunit
19	Pharmacologie moléculaire	1	10/.	10	8	2	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	45'	/	/	M. Begou
20	Pharmacologie des transmissions	2	20/.	20	18	2	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	M. Begou
21	Devenir du médicament dans l'organisme	2	20/.	16	13	3	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	C. Mallet
22	Qualité et produits de santé	2	20/.	18	10	8	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM, 70%	1h	30%	/	E. Beyssac
23	Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	4	30/10	40	22	12	6	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM, 70%	1h	30%	EvC	E. Beyssac
24	Sensibilisation au handicap	1							Validation sur acte de présence				Doyen Directeur
25	Stage officinal	1											Doyen-Directeur

6.1. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés sous forme d'UE :

- Les **UE obligatoires** du tronc commun, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- Deux **UE optionnelles** (une par semestre).

6.2. UE optionnelles

L'étudiant est tenu de choisir deux UE optionnelles de pré-orientation professionnelle, à raison d'une par semestre.

6.2.1. UE de Master 1

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE de pré-orientation professionnelle, une UE de Master 1 en vue de construire un parcours recherche. L'étudiant peut également choisir 2 UE de pré-orientation professionnelle et s'inscrire, en plus et hors cursus, à une UE de Master 1 (tableau page 9).

6.2.2. UE Engagement associatif et UE Engagement étudiant élu

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE de pré-orientation professionnelle, une fois durant sa scolarité, une **UE Engagement associatif** ou une **UE Engagement étudiant élu**.

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élus étudiant...

Ces UE sont ouvertes en DFGSP3 aux semestres 5 et 6. Elles sont chacune limitées à cinq étudiants. La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable pédagogique de l'UE.

Les associations ou activités associatives éligibles pour l'UE Engagement associatif sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire
-

Les conseils ou commissions éligibles pour l'UE Engagement étudiant élu sont :

- Le conseil de l'UFR
- La commission pédagogique

Dans le cadre de l'UE Engagement étudiants élus, chaque étudiant retenu se voit confier un sujet d'étude.

L'évaluation du travail effectué comprend une présentation orale avec support, suivie d'une discussion avec le jury ou les membres du conseil d'UFR ou de la commission pédagogique. Cette présentation peut être complétée par un portfolio et/ou la rédaction de documents annexes.

6.2.3. UE Sensibilisation à l'entrepreneuriat

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE de pré-orientation professionnelle, une UE permettant de le **sensibiliser à l'entrepreneuriat** au travers d'un parcours « Campus Création », lui permettant de travailler sur un projet fictif au sein d'une équipe pluridisciplinaire au travers d'ateliers-conférences / TD portant sur l'émergence d'une idée, passer de l'idée au projet, le business model, l'approche marketing, la communication, le business plan, l'art du pitch, crash-test

Cette UE est suivie sur l'ensemble de l'année universitaire et compte pour une UE de S6 de DFGSP3.

Cette UE fait l'objet d'une note d'assiduité, d'un rendu de dossier et d'une présentation orale.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Référent Pépite de l'UFR de Pharmacie, en septembre de DFGSP3.

Le suivi de cette UE permet la participation au concours mis en place conjointement avec les « Pépites de Lyon » et « Pépites de Grenoble » avec participation à la journée régionale de présentation des projets en avril (concours Campus Création) et l'obtention du Pass'entrepreneur qui atteste des compétences développées.

6.3. Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) est conditionnée par la validation de :

- le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques : Arrêté du 8 avril 2013 modifié, Article 4. *« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques »*
- le module RS-DD, module « Santé Environnement ».

6.4. Stages

La formation peut comprendre plusieurs stages, dont un obligatoire :

6.4.1. Stage obligatoire « formation d'application, en officine ou dans un service hospitalier »

Il est d'une durée de 2 semaines et s'effectue à temps plein dans une officine des 4 départements d'Auvergne ou au CHU de Clermont, et avec accord du Doyen-Directeur dans les départements limitrophes. Ni le maître de stage ni aucun membre du personnel de l'officine ou du service hospitalier ne doit présenter de lien de parenté avec le stagiaire.

En ce qui concerne le stage hospitalier d'application, il a lieu en alternance 1 semaine à la PUI et 1 semaine dans les services cliniques d'affectation. Une note est attribuée à l'issue d'un oral de suivi de stage avec un enseignant de pharmacie clinique.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note et conduit à l'obtention de 3 crédits.

6.4.2. Stage du parcours recherche (Master 1)

Les étudiants de DFGSP3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature du formulaire de pré-convention de stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficient 0,2), d'une note de mémoire (coefficient 0,4), et d'une note d'oral (coefficient 0,4).

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

6.4.3. Stage complémentaire

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum, soit 35h (avec une durée maximale de 462 heures) sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou d'une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoire.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

6.5. Maquette des enseignements

DFGSP3 - Semestre 5

DFGSP3 - Semestre 5									Validation				Pratique	Responsable
									Théorique					
									EvT		EvC			
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
1	Biochimie	3	20/10	29	8	9	9	3	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	1h	/	EvC	A. Rossary	
2	Physiologie	2	20/.	21	10	5	3	3	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	1h	/	/	C. Courteix	
3	Hématologie	2	20/.	21	15	3	3		QCM et/ou QROC	1h	/	/	A.F. Sapin	
4	Immunologie	2	17/3	18	9	/	9	/	QROC	45'	/	EvC	P. Rouzaire	
5	Bactériologie Virologie	3	30/.	29	29	/	/	/	QROC, 85%	1h30	15%	/	/	
6	Chimie thérapeutique, Pharmacologie	4	40/.	38	32	6	/	/	QR ou Ex et/ou QCM et/ou QROC	2h	/	/	C. Decombat	
7	Toxicologie générale et iatrogénèse	2	20/.	17	/	8	/	9	QROC	1h	/	/	A. Collin	
8	Allergologie	2	20/.	17	17	/	/	/	QCM	45'	/	/	F. Caldefie-Chezet	
9	Biopharmacie	2,5	25/.	24	16	8	/	/	QR et/ou Ex , 85%	1h	15%	/	E. Beyssac	
10	Anglais	1,5	15/.	14	/	14	/	/	QR et/ou Ex, 60%	1h	40%	/	E. Walmacq	
11	Initiation à la recherche : bibliographie et communication	1	10/.	10,5	0,5	2	8	/	Oral	20'	/	/	D. Cia	
12	Numérique en santé	2	20/.	15	6	9	/	/	QROC 40%	45'	60%	/	C. Kossmann-Mongaret	

(1 UE au choix, 3 ECTS)

(1 UE au choix, 3 ECTS)									Validation				Pratique	Responsable
									Théorique			EvC		
									EvT					
									modalité (et %)	durée				
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI						
13	UE Préorientation Formes pharmaceutiques à l'officine ⁽¹⁾	3	./30	19	1,5	/	12	5,5	/		/	EvC	B. Pereton	
14	UE Préorientation Etude des procédés de production industrielle	3	30/.	20	10	10	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	E. Lainé	
15	UE Préorientation Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	30/.	10	6	4	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	V. Sautou	
16	UE Engagement associatif ⁽²⁾	3	30/.										E. Beyssac	
17	UE Engagement étudiant élu ⁽²⁾	3	30/.										V. Weber	

⁽¹⁾ Limitée à 50 étudiants et lettre de motivation

⁽²⁾ Avec lettre de motivation et accord du responsable

DFGSP3 - Semestre 6

DFGSP3 - Semestre 6

									Validation				
									Théorique			Pratique	
									EvT		EvC		
									modalité (et %)	durée			
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI					Responsable
18	Parasitologie	3	25/5	29	20	/	9	/	QROC	1h	/	EvT	/
19	Sémiologie	2	20/.	17	17	/	/	/	QROC et QCM ou QR	1h	/	/	M Ruivard
20	Chimie thérapeutique Pharmacologie	4	40/.	36	34	2	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	2h	/	/	L. Terrail
21	Pharmacognosie	3,5	25/10	34	22	/	12	/	QR et/ou Ex et/ou QROC et/ou QCM	1h30	/	EvC (30%) et EvT (70%)	C. Felgines
22	Douleur inflammation	3	30/.	25	24	/	/	1	QROC et/ou QCM	1h	/	/	C. Mallet
23	Diabète	2	20/.	17	11	6	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM	1h	/	/	A. Rossary
24	Biothérapie	2	20/.	20	14	6	/	/	QR et/ou Ex et/ou QCM et/ou QROC, 70%	1h	30%	/	E. Debiton
25	Systèmes de santé et santé publique	2	20/.	17	1	8	/	8	/	/	100%	/	C. Savanovitch
26	Anglais II	1,5	15/.	16	/	16	/	/	QR, 60% et Oral, 40%	Ecrit 1h, Oral 30'	/	/	E. Walmacq
27	Numérique en santé	1	10/.	10	6	4	/	/	QROC	45'	/	/	C. Kossmann-Mongaret
28	Stage d'application	3	30	/	/	1	/	/					C. Savanovitch

1 UE au choix (3 ECTS)

1 UE au choix (3 ECTS)									Validation				Responsable
									Théorique			Pratique	
									EvT				
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC		
29	UE Préorientation L'outil informatique à l'officine ⁽¹⁾	3	./30	20	/	/	20	/	/		/	EvC	E. Lafarge
30	UE Préorientation Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	30/.	20	15	5	/	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	/	E. Lainé
31	UE Préorientation Internat	3	30/.	24	/	24	/	/	Oral, 40%	15'	60%	/	M. Quintana
32	UE Engagement associatif ⁽²⁾	3	30/.										E. Beyssac
33	UE Sensibilisation à l'entrepreneariat ⁽³⁾	3	30/.										M. Vivier
34	UE Engagement étudiant élu ⁽²⁾	3	30/.										V. Weber

⁽¹⁾ Limitée à 50 étudiants et lettre de motivation

⁽²⁾ Avec lettre de motivation et accord du responsable

⁽³⁾ Avec lettre de motivation et accord du référent Pépité; débute dès le S5

Etudes pharmaceutiques

2^{ème} cycle

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques

1. Préambule

Le **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques** (DFASP) sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du DFASP. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 consolidé au 2 septembre 2019 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'État de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du DFASP préparé sur 2 ans, c'est-à-dire des 1^{er} et 2^{ème} semestres du 2^{ème} cycle des études pharmaceutiques (DFASP1 - S1 et S2) puis des 3^{ème} et 4^{ème} semestre des études pharmaceutiques (DFASP2 - S3 et S4).

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés (TD), des travaux pratiques (TP) et l'accomplissement de stages. Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE).

2. Projet ESaN (Enseignement en Santé Numérique) AMI CMA – France 2030

Dans le cadre du projet ESaN - Enseignement en Santé Numérique (« Soins, relations interprofessionnelles et numérique en santé »), lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) du programme France 2030, des enseignements dédiés à la santé numérique s'intègrent aux enseignements des UFR de Médecine et des Professions Paramédicales, de Pharmacie et d'Odontologie. Les UE concernées sont identifiées par #ESaN.

En complément, les étudiants devront assister au cours du cycle à des conférences sur les thèmes suivants : intelligence artificielle et cybersécurité. Ces conférences pourraient être en présentiel ou en e-learning et elles s'adresseront à tous les étudiants de santé.

Ce dispositif vise à développer les compétences des étudiants nécessaires à l'usage du numérique en santé dans une approche pratique et interprofessionnelle, en particulier pour la coordination des soins, la communication sécurisée, l'utilisation des outils de télésanté et l'application des règles de sécurité, de confidentialité et de protection des données de santé.

3. Modalités spécifiques à la 4^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP1

3.1. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés sous forme d'UE :

- Les **UE obligatoires** du tronc commun, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- au 1^{er} semestre S1 : l'étudiant est tenu de choisir une **UE optionnelle de pré-orientation professionnelle**.
- au 2^{ème} semestre S2 : l'étudiant est tenu de suivre les UE spécifiques aux orientations professionnelles « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et de choisir une UE librement choisie spécifique pour les orientations « Officine » et « Industrie-Recherche ».

3.1.1. UE de Master

Dans le cadre du Parcours recherche délivrant un Master 1 (*délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018*) l'étudiant peut choisir, à la place de l'UE de pré-orientation professionnelle, une UE de Master 1 du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » ou « Ingénierie de la santé », enseignée au premier semestre (tableau page 9). L'étudiant peut également choisir une UE optionnelle de pré-orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

3.1.2. Spécificité Orientation « Industrie-Recherche » :

UEs de préintégration en École d'ingénieur, École de commerce et UE du parcours type étudiant - entrepreneur

❖ Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider des UE de pré-intégration en École d'Ingénieur dans les parcours ci-dessous.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

- **Parcours chimie**

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Celle-ci est organisée par SIGMA Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2^{ème} année du cycle Ingénieur après validation du DFASP2. Sa validation conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

- **Parcours biotechnologies**

Parmi les UE librement choisies de pré-orientation professionnelle du premier semestre de DFASP1, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de pré-intégration en École d'Ingénieur parcours Biotechnologies. Celle-ci est organisée par Polytech Clermont en vue d'une éventuelle intégration en 2^{ème} année du cycle Ingénieur après validation du DFASP2. La validation de cette UE conduit à l'obtention de 3 crédits ECTS comme toute autre UE librement choisie. Cette validation nécessite également le suivi d'une remise à niveau en Mathématiques dispensée à Polytech Clermont durant le semestre S1 de DFASP1.

- **Parcours e-santé**

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduit à une potentielle intégration en 2^{ème} année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

❖ Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider une UE de pré-intégration en École **de Commerce**. Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE au sein du groupe ESC Clermont.

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

La validation de cette UE conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

❖ Les étudiants de l'orientation « Industrie-Recherche » ont la possibilité de valider des UE du **parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé**.

Les étudiants peuvent suivre une UE permettant de monter un projet pour une présentation à PEPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6^{ème} année. Sa validation conduit à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fait par contrôle continu (rapport + oral) et ne peut être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

3.1.3. UE Engagement associatif et UE Engagement étudiant élu

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place d'une des deux UE de pré-orientation professionnelle, une fois durant sa scolarité, une **UE Engagement associatif** ou une **UE Engagement étudiant élu**.

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

Ces UE sont ouvertes en DFASP1 au semestre 1. Elles sont chacune limitées à cinq étudiants. La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable pédagogique de l'UE.

Les associations ou activités associatives éligibles pour l'UE Engagement associatif sont :

- Association des étudiants industrie pharmaceutique (AEPIC)
- Association des étudiants officine (AECO)
- Association type "nez rouge", "aide aux enfants malades...", "AIDES"...
- Association d'aide humanitaire
- Association tutorat pharmacie
- Etudiant pompier volontaire
-

Les conseils ou commissions éligibles pour l'UE Engagement étudiant élu sont :

- Le conseil de l'UFR
- La commission pédagogique

Dans le cadre de l'UE Engagement étudiant élu, chaque étudiant retenu se voit confier un sujet d'étude.

L'évaluation du travail effectué comprend une présentation orale avec support, suivie d'une discussion avec le jury ou les membres du conseil d'UFR ou de la commission pédagogique. Cette présentation peut être complétée par un portfolio et/ou la rédaction de documents annexes.

3.2. Passage à l'année supérieure

❖ En cas de validation d'un semestre mais non validation de l'année, le Directeur des études peut faire bénéficier l'étudiant concerné d'un contrat pédagogique l'autorisant à suivre et à valider certaines UE de l'année supérieure dans la limite de 8 crédits par semestre.

L'étudiant reste inscrit dans l'année non validée. Le contrat doit être signé par l'étudiant, les responsables des UE, le responsable de cycle, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

❖ Pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFASP1 au DFASP2 est autorisé.

Pour l'obtention du DFASP et le passage en DES, cette UE doit obligatoirement être validée avant la fin du deuxième cycle.

3.3. Stages

La formation comprend plusieurs stages, dont un obligatoire.

3.3.1. **Stage obligatoire « formation d'application, en officine ou dans un service hospitalier »**

Il est d'une durée de 2 semaines et s'effectue à temps plein, dans une officine des 4 départements d'Auvergne ou, avec accord du Doyen-Directeur, des départements limitrophes, ou au CHU de Clermont. Ni le maître de stage ni aucun membre du personnel de l'officine ou du service hospitalier ne doit présenter de lien de parenté avec le stagiaire.

En ce qui concerne le stage hospitalier d'application, il a lieu en alternance 1 semaine à la PUI et 1 semaine dans les services cliniques d'affectation. Une note est attribuée à l'issue d'un oral de suivi de stage avec un enseignant de pharmacie clinique. S'agissant des étudiants n'ayant pas eu l'opportunité de réaliser leur stage en milieu hospitalier en DFASP3, une priorité sera accordée à ceux ayant choisi, en DFASP1, l'orientation internat.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note et conduit à l'obtention de 3 crédits.

3.3.2. **Stage du parcours recherche (Master 1)**

Les étudiants de DFASP1 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature du formulaire de pré-convention de stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficient 0,2), d'une note de mémoire (coefficient 0,4), et d'une note d'oral (coefficient 0,4).

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

3.3.3. Stage complémentaire

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum, soit 35h (avec une durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou d'une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoire.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

3.4. Certificat de synthèse pharmaceutique

Les épreuves du Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP) sont organisées en DFASP1 avec une session initiale et une session de seconde chance. Cet examen porte sur les enseignements du tronc commun du DFGSP et de DFASP1 et est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants ainsi que leur capacité à synthétiser leurs connaissances. L'épreuve est sous forme d'un écrit et d'un oral. Ce dernier se déroule devant un jury pluridisciplinaire avec phase de préparation préalable (documents autorisés). La validation du CSP n'est pas obligatoire pour le passage en DFASP2, mais elle l'est pour le passage en 3^{ème} cycle, en parallèle de la validation du deuxième cycle (DFASP). Les étudiants n'ayant pas validé le CSP en DFASP1 sont amenés à le passer à nouveau en DFASP2 lors des épreuves organisées pour les étudiants de DFASP1.

3.5. DFASP1 à l'étranger

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer l'année de DFASP1 à l'étranger.

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à un étudiant de DFASP1 de suivre et valider la 4^{ème} année à la « School of Pharmacy » (Oklahoma University, USA). La sélection de l'étudiant se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

3.6. Projet d'orientation professionnelle et Jury d'orientation professionnelle (POP et JOP)

(Article 5 de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie du 8-04- 2013 modifié le 26-11-18 et consolidé en septembre 2019).

En DFASP1, le dispositif de suivi individuel comprend une séance de TD et un entretien individuel au cours du S1, destinés à la consolidation du portfolio et à l'approfondissement du projet d'orientation professionnelle en préparation du jury d'orientation professionnelle (JOP).

Un JOP est désigné par le Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations en sciences pharmaceutiques.

Il est composé des responsables pédagogiques des différents parcours de formation types proposés et a minima d'un pharmacien en exercice.

A l'issue de la procédure de dépôt des vœux, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant en s'appuyant sur ses motivations et son portfolio.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi.

Si le jury l'estime nécessaire, il auditionne l'étudiant sur ses motivations et son projet d'orientation professionnelle. A l'issue de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Avant l'entrée en troisième semestre de la formation, le jury procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- Les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte ;
- Les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;
- En cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant suite à la procédure d'audition.

A l'issue de ce dernier examen, le jury statue définitivement sur le vœu de parcours de formation de l'étudiant. La non-validation du vœu de parcours de formation de l'étudiant par le jury conduit à une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle de la formation.

Pour s'inscrire au troisième semestre du DFASP et poursuivre dans le parcours de formation choisi, l'étudiant doit avoir

- validé les semestres un et deux ;
- obtenu la validation par le JOP du vœu de parcours de formation choisi.

La réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et le Doyen-Directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

3.7. Maquette des enseignements

3.7.1. Enseignements communs

DFASP1 Semestre 1

DFASP1 Semestre 1									Validation				
									Théorique			Pratique	
									EvT				
UE N°	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				modalité (et %)	durée	EvC		Responsable
1	Stratégies anti-infectieuses	5,5	50/5	46	CM	TD	TP	PI	QCM et/ou QROC 90 %	2h	10%	EvT	/
2	Cardiovasculaire	5	50/.	38	36	2	/	/	QCM et/ou QROC	1h30	/	/	C. Coudert
3	Toxicologie spécialisée	3,5	25/10	29	/	10	10	9	QR et/ou QROC	1h	/	EvC	D. Balayssac
4	Principe de nutrition	2	20/.	17	14	3	/	/	QR et/ou QCM	1h	/	/	S. Walrand
5	Troubles liés à l'usage de substances psychoactives et dopage	2	20/.	18	2	6	/	10	QR et/ou QROC	1h	/	/	D. Balayssac
6	Oncologie	2	20/.	20	17	3	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	D. Balayssac
7	Biothérapies	2	20/.	18	12	6	/	/	QR et/ou QROC, 70%	1h	30%	/	E. Debiton
8	Anglais	2	20/.	16	/	16	/	/	QROC 60%	1h	Oral 40%	/	E. Walmacq
9	Stage d'application	3	30	/	/	1	/	/					C. Savanovitch

1 UE au choix (3 ECTS)

1 UE au choix (3 ECTS)									Validation				Pratique	Responsable
									Théorique		EvC			
									EvT					
UE N°	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
10	UE Préorientation Off : la journée d'un officinal	3	30/.	20	16	4	/	/	QR et/ou QROC	1h30	/	/	A. Boyer	
11	UE Préorientation PH BMR : Echantillons biologiques et étiologies infectieuses	3	30/.	20	1	19 ⁽¹⁾	/	/	QROC	1h	/	/	C. Archimbaud	
12	UE Préorientation IR : Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	30/.	20	15	5	/	/	QR, 80%	2h	20%		C. Felgines	
13	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours Biotechnologies ⁽²⁾	3	/	Polytech Clermont-Ferrand									E. Debiton	
14	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 1 ⁽³⁾	3	/	Institut Informatique d'Auvergne ISIMA									M. Vivier	
15	UE Projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/										P.C. Romond	
16	UE Engagement étudiant élu ⁽⁴⁾	3	/										V. Weber	
17	UE Engagement associatif ⁽⁴⁾	3	/										E. Beyssac	

⁽¹⁾ dont une visite de laboratoires hospitaliers

⁽²⁾ avec obligation d'avoir suivi la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont

⁽³⁾ avec obligation d'avoir suivi en septembre de DFASP1 la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA

⁽⁴⁾ Avec lettre de motivation et accord du responsable

DFASP1 Semestre 2 UE Communes obligatoires

DFASP1 Semestre 2 UE Communes obligatoires									Validation				
									Théorique			Pratique	
UE N°	UE intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				modalité (et %)	durée	EvC		
					CM	TD	TP	PI					
18	Santé publique	3	30/.	25	1	14	/	10	/	/	100%	/	C. Savanovitch
19	Qualité	1	10/.	2 ⁽¹⁾	1	1	/	/	Oral	20'	/	/	E. Beyssac
20	Dossiers thérapeutiques	7	70/.	62	/	62	/	/	Oral 75%	20'	25% (QCM)	/	L. Bernard
21	Communication et éducation à la santé	2	20/.	9 ⁽²⁾	/	9	/	/	Oral	15'	/	/	C. Savanovitch

⁽¹⁾ Le volume horaire en présentiel est volontairement restreint, la charge de travail afférente à 1 ECTS étant liée à des travaux de groupe sur des problématiques qualité spécifiques à chaque filière

⁽²⁾ Le volume horaire en présentiel est volontairement restreint, la charge de travail afférente aux 2 ECTS étant principalement liée à la réalisation d'un projet de communication

3.7.2. Orientation officine

DFASP1 Sem 2 Officine

DFASP1 Sem 2 Officine									Validation					Pratique	Responsable
									Théorique						
									EvT		EvC				
									modalité (et %)	durée					
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI							
UE spécifiques obligatoires															
Off 1	Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	60/.	51	28	23	/	/	QR	2h	/	/	L. Terrail		
Off 2	Activités spécialisées à l'officine	3	30/.	25	25	/	/	/	QCM et/ou QROC	1h	/	/	C. Felgines		
Off 3	Automédication et conseil officinal	3	5/25	20	9	/	9	2	/	/	100% (QCM)	EvC (cas pratiques)	B. Pereton		
Off 4	Education Thérapeutique du patient et communication du patient	2	20/.	20	6	10	4	/	/	/	100% (écrit et oral)	/	E. Martinet		
UE librement choisies															
Off LC1	Environnement et santé : conseils à l'officine	3	30/.	20	1	9	/	10	QR et/ou QROC	1h	/	/	M.P. Sauvart-Rochat		
Off LC2	Les végétaux toxiques à l'officine	3	10/20	15	4	0		5 ⁽¹⁾	QR et/ou QROC et/ou QCM et RAO ⁽²⁾	45'	/	EvC et herbier	L. Delort		
Off LC3	Nutrition et pathologies	3	30/.	20	7	13	/	/	QR et/ou QROC, 75%	1h	25%	/	S. Walrand		
Off LC4	Médicaments et populations à risque	3	30/.	20	20	/	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	C. Coudert		

⁽¹⁾ Réalisation d'un herbier

⁽²⁾ Reconnaissance Assistée par Ordinateur

3.7.3. Orientation Industrie recherche

DFASP1 Semestre 2 Industrie Recherche

DFASP1 Semestre 2 Industrie Recherche									Validation				Pratique	Responsable
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	Répartition (h)				Théorique		EvC			
									EvT					
					CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
UE spécifiques obligatoires														
Ind 1	Base de R&D des médicaments	5	25/25	50	8	18	24	/	QR et/ou Ex et/ou QROC	1h	/	EvC + EvT (65%/35%)	M. Quintana	
Ind 2	Professionalisation : découverte de l'entreprise, RH et Responsabilité Sociétale des Entreprises	2	20/.	18	4	14	/	/	/	/	100%	/	M. Vivier	
Ind 3	Anglais	3	30/.	25	/	25	/	/	/	/	TOEIC blanc	/	E. Walmacq	
Ind 4	Référentiel Base de dossier AMM et ouvrages de référence	2	20/.	17	13	4	/	/	QROC, 60%	1h	40%	/	M. Quintana	
Ind 5	Intoduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	2	20/.	20	10	8	2	/	/	/	100%	/	E. Laine	
UE Librement choisies														
Ind LC 1	Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques	3	30/.	18	9	9	/	/	QROC, 50%	1h	50%	/	E. Debiton	
Ind LC 2	Développement galénique d'un médicament	3	25/5	18	4	10	4	/	mémoire, 20% et Oral 80%	20'	/	EvC	E. Beyssac	
Ind LC 3	Découverte et optimisation de la substance active	3	30/.	18	10	8	/	/	Oral	40'	/	/	V. Weber	
Ind LC 4	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur Parcours chimie	3	/	Sigma Clermont									M. Vivier	
Ind LC 5	UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/										P.C. Romond	
Ind LC 6	UE Parcours de pré-intégration en Ecole de commerce	3	/	Groupe ESC Clermont									M. Vivier	
Ind LC 7	UE de préintégration Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 2	3	/	Institut Informatique d'Auvergne ISIMA									M. Vivier	

3.7.1. Orientation Internat

DFASP1 Semestre 2 Pharmacie hospitalière Biologie médicale Recherche

									Validation				Pratique	Responsable
									Théorique					
									EvT		EvC			
									modalité (et %)	durée				
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI						
UE spécifiques obligatoires														
Int 1	Préparation à l'internat	15	150/.	130	48	82	/	/	Examen type concours internat ⁽¹⁾		/	/	P. Rouzaire	
	Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques			44	14	30	/	/					M. Quintana	
	Section 2 : Sciences de la vie			14	8	6	/	/					A. Rossary	
	Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement			24	20	4	/	/					M.P. Sauvart-Rochat	
	Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie, Biologie appliquée à la clinique			38	6	32	/	/					A.F. Sapin	
	Section 5 : Sciences du médicament			10	/	10	/	/					L. Terrail	
Int 2	Education Thérapeutique du patient et communication du patient	2	20/.	20	6	10	4	/	/	/	/	100% (écrit et oral)	/	E. Martinet

⁽¹⁾ 3 épreuves portant sur les 5 sections : QCM, durée 1H30 (120 points), Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée 2h (200 points) et épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, 3h (300 points)

4. Modalités spécifiques à la 5^{ème} ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP2

4.1. Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés en UE, selon une structuration propre à chaque orientation.

<u>Orientation « Officine » :</u>	10 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	6 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisie	3 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

4.1.1. Changement d'orientation entre DFASP1 et DFASP2

Les étudiants ayant validé une année DFASP1 orientation « Officine » ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et s'étant réorientés en DFASP2 industrie-Recherche (validation par le JOP) doivent, en lieu et place d'une UE LC de DFASP2 (3 ECTS), suivre une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 suivantes :

- UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
- UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD

soit 27h au total et 3 ECTS.

L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

4.2. Validation de l'année

Aux dispositions du paragraphe 5. relatif aux Conditions de validation de l'année (organisation générale, page 8), s'ajoute la règle suivante : tout étudiant admis au concours national de l'internat sur liste principale valide, si ça n'est pas déjà le cas, l'UE Int3 « Préparation à l'internat » de DFASP2 internat.

Dans le cas d'un étudiant positionné sur liste complémentaire, celui-ci devra passer les épreuves de seconde chance. Si après attribution définitive des postes d'internes par le CNG cet étudiant est finalement reçu au concours national, il valide également, si ça n'est pas déjà le cas, l'UE Int3 « Préparation à l'internat » de DFASP2 internat.

Par dérogation aux dispositions générales, l'assiduité aux enseignements de cette filière (DFASP1 et DFASP2), dès lors qu'ils constituent une préparation au concours national de l'internat visant à maximiser les chances de réussite de l'étudiant, ne présente pas de caractère obligatoire.

4.3. Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études, la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

4.4. Stages

La formation comprend plusieurs stages, organisé spécifiquement en fonction de la filière.

4.4.1. Stages hospitaliers

Un enseignement obligatoire relatif à la préparation à la prise de fonction hospitalière intervient avant la prise de fonction. Il est évalué dans le cadre de l'évaluation du stage.

- Orientation « Officine » :
 - deux stages en service clinique à mi-temps de septembre à décembre et de mai à août
 - un stage en pharmacie à usage intérieur ou en laboratoire de biologie, à mi-temps de janvier à avril
- Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :
 - un stage en service clinique de janvier à avril à mi-temps
 - un stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie) à temps complet de mai à août
- Orientation « Industrie-Recherche » :
 - un stage hospitalier ciblé de 5 mois à temps plein d'avril à août.

Les **stages hospitaliers** sont évalués selon les modalités décrites dans le paragraphe 4.6 Maquette des enseignements. L'étudiant doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne, sur la globalité des épreuves relatives aux stages hospitaliers. L'étudiant ne validant pas les stages redouble.

Le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie valide les stages hospitaliers sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus (décret du 24 juin 2014), après remise de l'appréciation du stage dûment remplie et signée par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation.

4.4.2. Spécificité Orientation « Industrie-Recherche » : Stage d'application

Les étudiants de cette orientation doivent réaliser un stage d'application d'une durée d'au moins 3 mois ouverts de septembre à décembre au sein d'une industrie pharmaceutique ou d'un laboratoire de recherche.

Ce stage d'application de l'orientation « Industrie-Recherche » est validé au vu de :

- un rapport écrit (45% de la note finale)
- une présentation orale (45% de la note finale)
- l'évaluation du maître de stage (10% de la note finale)

4.4.3. Stage du parcours recherche (Master 1)

Les étudiants de DFASP2 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de niveau master 1, de 8 semaines minimum (≥ 280 heures et durée maximale de 6 mois) en fin de S6 ou durant un stage hospitalier après accord du tuteur de stage hospitalier, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage et le sujet de stage sont validés par la signature du formulaire de pré-convention de stage recherche par le responsable du parcours recherche (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage (note $\geq 10/20$) est réalisée par la restitution d'un mémoire de stage (au minimum 1 semaine avant l'oral) et d'une présentation orale devant un jury. La note de stage est la moyenne d'une note de stage (coefficient 0,2), d'une note de mémoire (coefficient 0,4), et d'une note d'oral (coefficient 0,4).

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage du parcours recherche durant le semestre validé.

4.4.4. Stage complémentaire

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 1 semaine minimum, soit 35h (avec une durée maximale de 462 heures) au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Le terrain de stage est validé par la signature du formulaire de pré-convention de stage par le responsable des stages complémentaires (délégation du Doyen-Directeur), et cela avant l'édition de la convention de stage.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Le stage ne peut pas être réalisé sur une période de cours ou de stage obligatoire.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

4.5. Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider une formation de 40 heures en ETP conduisant à l'obtention d'une attestation de formation à l'ETP, sous réserve de répondre aux conditions suivantes :

- Validation d'un stage à l'ETP, attestée par :
 - un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
 - une note $\geq 10/20$ correspondant à la moyenne de trois épreuves distinctes : une présentation orale réalisée lors d'une séance d'ETP, une épreuve orale « ETP cardiovasculaire » et une évaluation attribuée par le(les) encadrant(s) de(s) séance(s) d'ETP.
- Assiduité à l'UE Off 4 (ou UE Int 2) : « Education thérapeutique du patient » de DFASP1 - S2 ;
- Assiduité à l'UE Off 8 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP2 - S3 ;

Les étudiants des Orientations « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale » et « Industrie Recherche » peuvent suivre les enseignements des UE de l'orientation « Officine » de façon facultative l'année en cours, sous réserve de compatibilité avec leurs obligations hospitalières.

4.6. Maquette des enseignements

4.6.1. Orientation Officine

DFASP2 Semestre 3 Officine

DFASP2 Semestre 3 Officine													
									Validation				
									Théorique			Pratique	Responsable
									EvT		EvC		
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée			
UE d'orientation professionnelle obligatoires													
Off 5	Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	3	30/.	18,5	4.5	14	/	/	QROC, 50% et Oral, 50%	E: 1h	/	/	A. Boyer
Off 6	Préparations officinales et magistrales	2	./20	16	/	2	14	/	/	/	/	EvC (cas pratiques)	E. Lafarge
Off 7	Connaissance des macromycètes	2,5	5/20	23	5	/	18 ⁽¹⁾		QCM	30'	/	EvC ⁽²⁾	F. Caldefie-Chezet
Off 8	L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	25/.	20	2	9	2	7	Oral	15'	/	/	A. Boyer
Off 9	La femme de la puberté à la ménopause	2	20/.	17	/	17	/	/	QROC, 70%	1h	30%	/	A.F. Sapin
UE Librement choisies													
Off LC5	Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	./30	17	2	/	12	3	/	/	/	EvC 100%	C. Savanovitch
Off LC6	Probiotiques et allégations santé	3	30/.	13	6	3	4	/	Ecrit (QROC), 70% et Oral, 30%	E : 30' et O : 15'	/	/	S. Miquel
Stage hospitalier													
	Préparation à la prise de fonction	15	150/.	11,5	4	5	2,5	/	QCM et/ou QROC 10%	30'			V. Sautou M.Barrieu
	Stage hospitalier			cf MODALITES STAGE				Stage: 50% ⁽³⁾ Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 40%	3'15' (suivi de stage)				

⁽¹⁾ TP et sorties de terrain de 3h

⁽²⁾ CC sous forme de ramassage hebdomadaire de macromycètes et reconnaissance d'espèces

⁽³⁾ Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 4 Officine

DFASP2 Sem 4 Officine									Validation					Pratique	Responsable
									Théorique			EvC			
									EvT						
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
UE d'orientation professionnelle obligatoires															
Off 10	Autres produits de santé : Orthopédie, Dispositifs Médicaux et Maintien à Domicile	3	25/5	25	2	15	3,5	5,5	QR et/ou Exercice et/ou QROC et/ou QCM, 80%	1h30	20%	EvT (QROC)	Y Le Basle		
Off 11	L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	30/.	29	26	3	/	/	QR et/ou Exercice	1h30	/	/	S. Bedhomme		
Off 12	Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	20/.	17	2	/	10 ⁽¹⁾	1	/	/	100%	/	C. Savanovitch		
Off 13	Simulation à l'officine - Pratique et scénarios cliniques #ESaN	2	./20	20	/	/	18,5	1,5	/	/	/	EvC 100%	S. Bedhomme		
Off 14	Phytothérapie Aromathérapie	2	20/.	20	18	/		/	QR et/ou QROC	1,5h	/	/	C. Felgines		
UE Librement choisies															
Off LC1	Environnement et santé : conseils à l'officine	3	30/.	20	1	9	/	10	QR et/ou QROC	1h	/	/	M.P. Sauvart-Rochat		
Off LC2	Les végétaux toxiques à l'officine	3	10/20	15	4	0		5 ⁽²⁾	QR et/ou QROC et/ou QCM et RAO ⁽³⁾	45'	/	EvC et herbier	L. Delort		
Off LC3	Nutrition et pathologies	3	30/.	20	7	13	/	/	QR et/ou QROC, 75%	1h	25%	/	S. Walrand		
Off LC4	Médicaments et populations à risque	3	30/.	20	20	/	/	/	QR et/ou QROC	1h	/	/	C. Coudert		
Stage hospitalier															
Stage hospitalier		12	120/.	/					cf MODALITES STAGE				V. Sautou M.Barrieu		
Service sanitaire		3	/					acquis/non acquis				M.P. Sauvart-Rochat			

⁽¹⁾ avec une visite de site - Maison de santé pluriprofessionnelle

⁽²⁾ Réalisation d'un herbier

⁽³⁾ Reconnaissance Assistée par Ordinateur

4.6.2. Orientation Industrie recherche

DFASP2 Sem 3 Industrie Recherche

DFASP2 Sem 3 Industrie Recherche									Validation					Responsable		
									Répartition (h)			Théorique			EvC	Pratique
												EvT				
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée						
UE d'orientation professionnelle obligatoires																
Ind 6	Stage d'application	8	80/.	/	/	/	/	/	Mémoire, 45% ; Oral, 45% ; évaluation maitre de stage 10%	oral 15'	/	/	G. Garrait			
Ind 7	Approche intégrée des industries de santé	5	50/.	49	14	35 ⁽¹⁾	/	/	Oral 30%	30'	70%	/	M. Vivier			
Ind 8	Anglais	2	20/.	20	/	20	/	/	/	/	Oral 100%	/	E. Walmacq			
Ind 9	Production et contrôle d'une substance active	2	./20	16	/	/	16	/	/	/	/	EvT (Oral)	V. Weber			
Ind 10	Développement, production et contrôle d'une forme pharmaceutique	4	./40	35	/	20	15	/	/	/	/	EvT (Oral)	G. Garrait			
Ind 11	Développement préclinique et clinique des médicaments	3	30/.	30	11	19	/	/	/	/	Oral 100%	/	A. Collin			

⁽¹⁾ dont 3h sur le site industriel et 4h de simulation entretien

UE librement choisies

UE librement choisies									Validation				Pratique	Responsable
									Théorique			EvC		
									EvT					
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
UE Librement choisies														
Ind LC 1	Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques	3	30/.	18	9	9	/	/	QROC, 50%	1h	50%	/	E. Debiton	
Ind LC 2	Développement galénique d'un médicament	3	25/5	18	4	10	4	/	Mémoire, 20% et Oral, 80%	20'	/	EvC	E. Beyssac	
Ind LC 3	Découverte et optimisation de la substance active	3	30/.	18	10	8	/	/	Oral	40'	/	/	V. Weber	
Ind LC 4	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours chimie	3	/	Sigma Clermont									M. Vivier	
Ind LC 5	UR de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	/										P.C. Romond	
Ind LC 6	UE Parcours de pré-intégration en Ecole de commerce	3	/	Groupe ESC Clermont									M. Vivier	
Ind LC 7	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 3	3	/	Institut Informatique d'Auvergne ISIMA									M. Vivier	
Ind LC 8	UE de préintégration en Ecole d'ingénieur parcours e-santé module 4	3		Institut Informatique d'Auvergne ISIMA									M. Vivier	
Ind LC 9	UE de préintégration en Ecole de commerce	3		Groupe ESC Clermont									M. Vivier	
Ind LC 10	Principes de marketing et de design	3	30/.	20	9	11	/	/	Oral, 75%	20'	25%	/	E. Beyssac	
Ind LC 11	Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	15/15	19	15	4	/	/	Compte rendu, 50% et Oral, 50%	40'	/	/	Y Le Basle	

DFASP2 Sem 4 Industrie Recherche

DFASP2 Sem 4 Industrie Recherche								Validation					Pratique	Responsable	
								Répartition (h)			Théorique				
											EvT				EvC
UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée						
Stage hospitalier															
Préparation à la prise de fonction	27	270	11,5	4	5	2,5	/	QCM et/ou QROC 10%	30'	/	/	V. Sautou M.Barrieu			
Stage hospitalier			cf MODALITES STAGE				Stage: 50% ⁽¹⁾ Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 40%	15' (suivi de stage)	/						
Service sanitaire	3	/						acquis/non acquis				M.P. Sauvart-Rochat			

⁽¹⁾ Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

4.6.3. Orientation internat

DFASP2 Semestre 3 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche

DFASP2 Semestre 3 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche										Validation				Pratique	Responsable
									Théorique						
									EvT		EvC				
Répartition (h)															
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée					
UE d'orientation professionnelle obligatoires															
Int 3	Préparation à l'internat	22	220/.	144	/	144	/	/	Examen type concours internat *		/	P. Rouzaire			
	Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques			40	/	40	/	/				M. Quintana			
	Section 2 : Sciences de la vie			16	/	16	/	/				A. Rossary			
	Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement			12	/	12	/	/				M.P. Sauvart-Rochat			
	Section 4 : Eléments de sémiologie et de pathologie, Biologie appliquée à la clinique			72	/	72	/	/				A.F. Sapin			
	Section 5 : Sciences du médicament			10	/	10	/	/				L. Terrail			
Stage hospitalier															
	Préparation à la prise de fonction	8	80/.	11,5	4	5	2,5	/	QCM et/ou QROC 10%	30'		/	V. Sautou M.Barrieu		
	Stage hospitalier			cf MODALITES STAGE				Stage: 50%** Oral "suivis de stage" (cas cliniques et missions stages) 40%	2x15' (suivi de stage)						

* 3 épreuves portant sur les 5 sections : QCM, durée 1h30 (120 points), Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée 2h (200 points) et épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, 3h (300 points)

** Les notes des stages sont conservées pour la session de seconde chance

DFASP2 Sem 4 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche

DFASP2 Sem 4 Pharmacie Hospitalière Biologie Médicale Recherche									Validation				Responsable
									Théorique			Pratique	
UE N°	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée	EvC		
UE spécifiques obligatoires													
Int 4	Préparation à la prise de fonction d'interne	5	50/.	20	12,5	7,5	/	/					D. Balayssac
	Partie 1 : qualité, gestion des risques et vigilance		30/.	4	4	/	/	/	QROC et/ou QCM	30'	/	/	D. Balayssac
	Partie 2 : fonctionnement de l'hôpital et aspects réglementaires			4	4	/	/	/				/	V. Sautou
	Partie 3 : environnement hospitalier de la recherche clinique et des innovations			4	4	/	/	/				/	D. Balayssac
	Partie 4 : recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)		20/.	5	0,5	4,5	/	/	/	/	Oral	/	/
	Partie 5 : Mise en situation - outils numériques à l'hôpital #ESaN			4	/	4	/	/	/	/	Oral	/	Y. Le Basle
UE librement choisie													
Int LC 1	Biologie	3	30/.	20	/	20	/	/	Mémoire, 40% et Oral, 60%	20'	/	/	C. Archimbaud
Int LC 2	Pharmacie	3	30/.	22	15	7	/	/	Oral, 75%	15'	25% (QCM)	/	L. Bernard
Stage hospitalier		19	190/.	/					cf MODALITES STAGE				V. Sautou M.Barrieu
Service sanitaire		3		/					acquis/non acquis				M.P. Sauvart-Rochat

MODALITES DE RECONVERSION POUR LES ETUDIANTS NON REÇUS AU CONCOURS DE L'INTERNAT

L'étudiant ayant choisi l'orientation Internat doit identifier une filière de reconversion avant le concours (à communiquer au service scolarité pharmacie et aux co-responsables de l'orientation internat et à ceux de l'orientation choisie).

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION OFFICINE

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Officine se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Officine et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

- Année Mixte Internat / Officine DFASP2

Cette année mixte est proposée aux étudiants de DFASP2 orientation Internat qui souhaitent se réorienter en Officine en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4. L'étudiant doit suivre les enseignements dès le début du S4 avant même la connaissance des résultats du concours de l'internat.

La validation de cette année « mixte » impose :

- La validation des UE obligatoires de DFASP2 Officine du semestre 4 (12 ECTS) conjointement aux étudiants de l'orientation de DFASP2 Officine et selon les MCCC de DFASP2 Officine, à savoir :
 - UE OFF 10 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 11 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 12 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 13 : Simulation à l'officine – Pratique et scénarios cliniques
 - UE OFF 14 : Phytothérapie Aromathérapie
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines à temps plein après les partiels du S4 sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).
- La réalisation des stages HU (si non réalisé en année n-1) : de janvier à mai à mi-temps puis de mai à août à plein temps.

Une fois cette année « mixte » de DFASP2 validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Officine, Diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie officinale.

- Année de reconversion officine après validation d'une DFASP2 Internat

Les étudiants ayant validé une DFASP2 orientation Internat, non reçus au concours de l'internat et qui souhaitent intégrer l'orientation officine doivent valider une année de reconversion.

La validation de cette année de reconversion impose :

- La validation des **UE de reconversion Officine** suivantes selon les MCCC de DFASP2 Officine :
 - UE OFF 10 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD
 - UE OFF 11 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité
 - UE OFF 12 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine
 - UE OFF 13 : Simulation à l'officine – Pratique et scénarios cliniques
 - UE OFF 14 : Phytothérapie Aromathérapie
- La validation d'un stage officinal de 4 semaines à temps plein après les partiels du S4, sur attestation des responsables de la filière officine (sauf dérogation sur justificatif d'une activité salariée de 350 heures ou plus en officine).

Une fois cette année de reconversion validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Officine, DES de pharmacie officinale.

RECONVERSION VERS L'ORIENTATION INDUSTRIE RECHERCHE

Dans le cadre de la reconversion, l'accès à l'orientation Industrie Recherche se fait sur demande de l'étudiant aux co-responsables des orientations Industrie Recherche et Internat, à l'appui d'une lettre de motivation justifiant du choix de réorientation, après avis des co-responsables et entretien avec l'étudiant concerné.

- Année Mixte Internat / Industrie-Recherche DFASP2

Cette année mixte est proposée aux étudiants de DFASP2 orientation Internat qui souhaitent se réorienter en Industrie-Recherche en S4, après une ou deux tentatives au concours national de l'internat. La demande de l'étudiant doit se faire avant le début du S4. L'étudiant doit suivre les enseignements dès le début du S4 avant même la connaissance des résultats du concours de l'internat.

La validation de cette année « mixte » impose

- La validation de 6 UE d'orientation professionnelle obligatoires (DFASP2) : Ind 7 à Ind 12
- La validation d'une UE librement choisie spécifique à cette filière (DFASP2)
- Le suivi d'une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 :
 - UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
 - UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD, soit 27h au total et 3 ECTS.L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.
- Stage hospitalier (si non validé en année n-1) ou stage d'une durée d'au moins 3 mois au sein d'une industrie pharmaceutique ou d'un laboratoire de recherche (si stage hospitalier validé en année n-1)

Une fois cette année « mixte » validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Industrie-Recherche, Diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie industrielle et recherche.

- Année de reconversion Industrie Recherche après validation d'une DFASP2 Internat

Les étudiants ayant validé une DFASP2 orientation Internat, non reçus au concours de l'internat et qui souhaitent intégrer l'orientation Industrie-Recherche doivent valider une année de reconversion.

La validation de cette année de reconversion impose :

- La validation de 6 UE d'orientation professionnelle obligatoires (DFASP2) : Ind 7 à Ind 12
- La validation d'une UE librement choisie spécifique à cette filière (DFASP2)
- Le suivi d'une partie des 2 UE de DFASP1 « Industrie-Recherche » semestre 2 :
 - UE Ind 1 : « Base de R&D des médicaments », 10h de TD
 - UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence, 13h de CM et 4h de TD, soit 27h au total et 3 ECTS.L'évaluation se fait sous la forme d'un oral et/ou examen écrit.

Les étudiants doivent également valider le stage d'une durée d'au moins 3 mois au sein d'une industrie pharmaceutique ou d'un laboratoire de recherche.

Une fois cette année de reconversion validée, l'étudiant peut intégrer le 3^{ème} cycle court Industrie-Recherche : DES de pharmacie industrielle et recherche.

Etudes pharmaceutiques

3^{ème} cycle court

Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

TROISIEME CYCLE COURT

« Diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale »

1. Préambule

Conformément à l'arrêté relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques du 31 décembre 2025, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie officinale.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) du troisième cycle court, Filière officine, décrivent, en particulier, l'organisation générale de la formation ainsi que le programme de connaissances à acquérir pour la validation des compétences et les règles de validation des éléments de formation.

Le programme d'enseignement est régulièrement publié au cours du 1er semestre universitaire.

Les MCCC définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans un délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

2. Organisation générale

Le DES de pharmacie officinale est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP) orientation professionnelle "officine".

Le troisième cycle court comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques répartis sur l'ensemble de l'année universitaire organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE), ainsi que deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun : un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre et un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre. L'un des deux stages est effectué en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins.

La formation est organisée en 4 domaines de compétences :

Domaine 1 : Dispenser des médicaments et autres produits de santé

Domaine 2 : Accompagner le patient dans son parcours de soins

Domaine 3 : Exploiter et gérer une officine

Domaine 4 : Déployer des actions de prévention et de santé publique

La nature, la répartition des enseignements ainsi que les MCCC sont présentées dans le tableau page 46.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux MCCC pour l'année universitaire suivante.

3. Conditions d'assiduité

L'assiduité aux séances de travaux dirigés et pratiques (TD et TP) est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen-Directeur et communiqué au service de la scolarité le plus tôt possible ou à défaut **dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement**. Une copie du justificatif doit être fournie au responsable de la formation.

Tout retard à un enseignement peut entraîner un refus d'accès à la salle et sera alors considéré comme une absence. La décision de ne pas accepter l'étudiant, ainsi que la qualification de l'absence, est laissée à l'appréciation de l'enseignant.

3.1. Justificatifs d'absence

Les absences doivent toutes être justifiées par un document officiel : certificat médical, convocation officielle et non modifiable (permis de conduire, convocation judiciaire ...), certificat de décès d'un proche. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant devront être rédigés par un **médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné**. En cas de doute sur un certificat médical ou sur tout autre justificatif, le Doyen-Directeur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires. En cas de fraude, les instances disciplinaires de l'Université seront saisies.

Dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'UCA, les étudiants disposent des dispositifs « crédit-jour ». Dans le cadre de ces dispositifs, l'étudiant s'engage à utiliser ces crédits-jour uniquement dans les cadres précisés ci-dessous. Le décompte de ces crédits-jours s'effectue à la journée et les jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active le dispositif adéquat en se signalant dans l'ENT via une fonctionnalité dédiée, **dans un délai maximal de 48 heures suivant la séance d'enseignement**. Les absences aux enseignements et évaluations continues sont alors considérées comme des absences justifiées.

Les crédits-jours pour maladie

L'étudiant dispose d'une réserve de 2 jours d'absence autorisée sur les périodes d'enseignements pour l'année universitaire.

Les crédits-jours pour troubles menstruels

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui dispose d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur les périodes d'enseignements pour l'année universitaire. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur doit être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.

Les crédits-jours Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)

Ce dispositif s'adresse à tous les étudiants qui sont atteints de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives pouvant notablement perturber le bon déroulé de leurs études. Ce dispositif est activé sur prescription des médecins du SSE.

3.2. Régime des absences et sanctions applicables

3.2.1. Absences injustifiées

En cas d'absence injustifiée, ou si les documents justifiant l'absence sont transmis à la scolarité hors délai, à des séances d'enseignement obligatoire ou à des séances d'enseignement non obligatoire comprenant des examens en contrôle continu (CC), l'étudiant est considéré comme défaillant dès la première absence.

3.2.2. Absences justifiées

Dans le cas d'une absence justifiée à des séances d'enseignement comprenant des examens en CC, l'enseignant responsable peut :

- Soit neutraliser la/les note(s) si le nombre de séances avec examen suivies par l'étudiant est au moins égal à deux ;
- Soit proposer une épreuve de substitution avant la délibération. Si l'étudiant est absent (absence injustifiée ou justifiée) à l'épreuve de substitution, il est considéré comme défaillant et a alors la possibilité de se présenter en évaluation de seconde chance.
- Soit attribuer la note de 0/20 à l'épreuve si l'étudiant ne s'est pas manifesté pour signaler son absence aux enseignants de la discipline concernée et permettre le passage d'une éventuelle épreuve de substitution.

Dans le cas d'une absence justifiée à des séances d'enseignement obligatoire sans examen en CC, un travail personnel de substitution peut être proposé, à l'appréciation de l'enseignant et pris en compte dans la note finale de l'UE.

3.3. Programme de connaissances à acquérir pour la validation des compétences

L'orientation professionnelle officine permet à l'étudiant d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences pour devenir un praticien de santé participant à la prise en charge globale pharmaceutique du patient.

Le DES de pharmacie officinale a pour objectif de renforcer, d'approfondir et de compléter le socle de connaissances et de compétences acquises par l'étudiant au cours de sa formation pharmaceutique préalable (tronc commun puis filière), dans la perspective de l'exercice professionnel officinal.

Le développement de compétences repose sur l'acquisition de connaissances et de méthodologies fondamentales. La formation est organisée en 4 domaines de compétences. A l'issue du DES de pharmacie officinale, l'étudiant doit avoir validé le niveau « avancé » de chacun des 4 domaines de compétences, structuré en une ou plusieurs UE comme décrits ci-dessous.

Domaine 1 : Dispenser des médicaments et autres produits de santé

Simulation à l'officine avancée - Situation complexe

Conseil cosmétologique

Homéopathie pratique

Phytothérapie et autres produits naturels de santé

Pharmacie vétérinaire

Mycologie appliquée à l'officine

Examens Pharmaceutiques Objectifs Structurés (EPOS)

Domaine 2 : Accompagner le patient dans son parcours de soins

Oncologie à l'officine

Accueil et suivi du patient en interprofessionnalité

Domaine 3 : Exploiter et gérer une officine

Aspects réglementaires

Entreprise officinale

Qualité, méthodologie de recherche officinale et amélioration des pratiques

Domaine 4 : Déployer des actions de prévention et de santé publique

Missions de santé publique à l'officine

Validation des gestes techniques

3.4. Stages professionnels à l'officine

Les deux stages consécutifs en officine doivent permettre une montée en expertise progressive.

Le premier stage, accompli au cours du premier semestre (septembre à fin février), est un stage d'approfondissement en pratique officinale qui permet l'acquisition des compétences fondamentales, constituant la base de l'apprentissage. La non-validation de certaines compétences à cette étape n'impose pas de refaire le stage, celles-ci pouvant être consolidées ultérieurement.

Le second stage, accompli au cours du deuxième semestre (mars à fin août), est un stage de pratique officinale en autonomie supervisée qui vise à développer et à renforcer ces compétences.

Modalités d'organisation et règles encadrant les stages officinaux :

- Il est vivement conseillé de réaliser les deux stages dans des officines ayant des pratiques différentes et donc dans des localités différentes.
- Ni le maître de stage ni aucun membre du personnel de l'officine ne doit présenter de lien de parenté avec le stagiaire.
- Parmi les deux stages, au moins l'un doit obligatoirement être réalisé dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés d'accès aux soins (ZIP ou ZAC), et au moins l'un doit être effectué hors des communes de Clermont Métropole.¹

¹ Cette dernière modalité ne sera pas mise en œuvre au titre de l'année universitaire 2026-2027, des décisions et dispositions ayant déjà été arrêtées en amont et ne peuvent désormais plus être modifiées, la présente décision étant intervenue trop tardivement pour permettre son application effective.

Le suivi pédagogique des étudiants en stage est placé sous la responsabilité d'un enseignant référent principal, dont les fonctions sont assurées par le coordinateur du DES, conformément aux dispositions de l'article 36 de l'Arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques. Des enseignants référents associés concourent à l'accompagnement pédagogique des étudiants tout au long de leur parcours de stage.

Pour réaliser un stage hors académie, l'étudiant adresse au Doyen-Directeur de l'UFR, un dossier de demande de stage, quatre mois avant le début du stage concerné. Le dossier de demande de stage comporte une lettre de demande comprenant le projet de l'étudiant, l'avis du coordonnateur local du DES et l'avis du pharmacien identifié comme responsable de l'étudiant en stage. L'autorisation de réaliser ce stage peut être accordée par le Doyen-Directeur, après examen du projet de stage de l'étudiant par la CPO, et validation par l'ARS. Un seul stage hors académie peut être autorisé au cours de la formation, et uniquement dans l'un des dix départements limitrophes de l'Auvergne.

3.5. Portfolio

Le portfolio est le recueil organisé des traces écrites d'apprentissage de l'étudiant dans chacun des quatre domaines d'apprentissage. Il permet à l'étudiant de s'auto-évaluer dans l'acquisition de ses compétences en déposant des preuves d'apprentissage et en menant une analyse réflexive sur sa gestion des situations rencontrées.

L'étudiant est accompagné par son enseignant référent et son maître de stage dans la rédaction de son portfolio. Le suivi du portfolio fera l'objet d'au moins deux temps d'échange avec l'enseignant référent au cours de l'année.

4. Modalités de l'évaluation du DES de pharmacie officinale

4.1. Modalités d'évaluation des enseignements :

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Les épreuves terminales se déroulent sur des périodes définies dans le calendrier universitaire.

Les évaluations feront appel à différentes modalités :

- évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations, problèmes, EPOS, simulations ... ;
- évaluation de la mise en œuvre de la compétence : mises en situation professionnelle, retour d'expériences de gestion de situations professionnelles en stage, conduite de projet, analyses réflexives ...

Les EPOS sont validés sur la base d'épreuves orales en session biannuelle permettant d'évaluer les compétences de l'étudiant, acquises lors des enseignements théoriques, pratiques et dans le cadre des stages. Cette épreuve consiste en des mises en situation professionnelles de l'étudiant, dans l'objectif d'évaluer ses aptitudes, ses compétences et sa posture professionnelle. La validation des EPOS est obligatoire pour la validation de l'année sans compensation possible avec les autres UE du Domaine 1.

En cas de non-validation à la session initiale, une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées, soit en raison d'une note inférieure à 10/20, soit en raison de l'obtention du statut « non acquis » lors d'une validation binaire (acquis/non acquis) (EPOS, Accueil et Suivi du patient en interprofessionnalité, gestes techniques...). La note obtenue en session de seconde chance annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Une note à la partie théorique ou pratique $\geq 10/20$ est conservée en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

L'acquisition des quatre domaines de compétences par l'étudiant est attestée par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 dans l'ensemble des UE constitutives de chaque domaine et par un statut « acquis » lors d'une validation binaire (acquis/non acquis).

Aucun processus de compensation n'est permis entre les UE composant un domaine de compétences.

Les validations des enseignements obtenues soit par une note $\geq 10/20$ soit par un statut « acquis » sont définitivement acquises en cas de non-validation de l'année.

4.2. Modalités d'évaluation des stages

L'acquisition des quatre domaines de compétences par l'étudiant est attestée par le tableau de bord de stage. Le tableau de bord répertorie l'ensemble des apprentissages critiques à acquérir en stage par l'étudiant. L'évaluation de cette approche par compétence est réalisée selon une grille critériée.

Le tableau de bord doit être renseigné par le stagiaire et le maître de stage puis validé par l'équipe pédagogique.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-directeur sur la base des évaluations du maîtres de stage et de l'équipe pédagogique.

La non-validation du stage entraîne la non-validation du troisième cycle court. Le Directeur des études établit alors un contrat pédagogique individualisé pour l'année suivante, au regard du niveau d'acquisition des compétences de l'étudiant afin de réaliser une période de stage supplémentaire d'une durée convenue avec l'équipe pédagogique. Le contrat doit être signé par l'étudiant, le coordinateur du DES, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

4.3. Modalités d'évaluation du portfolio

Le portfolio fait l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique.

En cas de non-validation du portfolio, l'étudiant doit, sur décision de l'équipe pédagogique et au regard du niveau de compétences déjà acquis, soit compléter les traces écrites d'apprentissage, soit effectuer une période de stage supplémentaire destinée à permettre la production des éléments attestant de l'acquisition des compétences attendues. Dans ce dernier cas, le Directeur des études établit alors un contrat pédagogique individualisé pour l'année suivante. Le contrat doit être signé par l'étudiant, le coordinateur du DES, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

4.4. Conditions de validation de l'année

La validation du troisième cycle court est subordonnée à la **validation conjointe et indépendante** (i) de l'ensemble des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), (ii) des deux stages et (iii) du portfolio.

5. Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans l'année universitaire suivant la fin du troisième cycle court, une thèse devant un jury désigné par le Président de l'Université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Une UE optionnelle intitulée « Préparation de la thèse d'exercice » est proposée aux étudiants afin de les accompagner dans l'élaboration et la réalisation de leur travail de thèse.

6. Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe TD et un groupe de TP pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les EPOS.

7. Maquette des enseignements

								Evaluation enseignements théoriques et pratiques					
								Théorique			Pratique	Responsable	
								EvT		EvC			
UE Numéro	UE Intitulé	Notes Th/Pr	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
Domaine 1 : Dispenser des médicaments et autres produits de santé													
Off 1	Conseil cosmétologique	25/.	22	4	6	/	12	/	/	100% (QCM et cas pratiques)	/	B. Pereton	
Off 2	Homéopathie pratique	10/.	10	1	4,5	/	4,5	/	/	100% (QCM et cas pratiques)	/	E. Lafarge	
Off 3	Phytothérapie et autres produits naturels de santé	5/15	20	8	/	12	/	QCM et/ou QROC	30'	/	EvT	C. Felgines	
Off 4	Pharmacie vétérinaire	20/.	20	18	2	/	/	75% (QR et/ou QROC)	1h	25% (QCM et/ou QROC)	/	C. Decombat	
Off 5	Mycologie appliquée à l'officine	15/15	30	13	3	14 ⁽¹⁾	/	QCM et/ou QROC	45'	/	EvC ⁽²⁾	F. Caldefie-Chezet	
Examens Pharmaceutiques Objectifs Structurés (EPOS)		acquis/non acquis	/	/	/	/	/	cas pratiques de mise en situation				S. Bedhomme	
Domaine 2 : Accompagner le patient dans son parcours de soins													
Off 6	Oncologie à l'officine	30/.	22	11	7	2	2	Oral, 100%	10'	/	/	D. Balayssac	
Off 7	Accueil et Suivi du patient en interprofessionnalité #ESaN	acquis/non acquis	30	2,5	8	16,5	1	Validation compétence				S. Bedhomme	
Domaine 3 : Exploiter et gérer une officine													
Off 8	Aspects réglementaires	20/.	12,5	8	4	/	0,5	QR	1h	/	/	B. Pereton	
Off 9	Entreprise officinale	35/.	31	23	8	/	/	75% QR	1,5h	25% (QCM/QROC et/ou cas pratiques)	/	S. Bedhomme	
Off 10	Qualité, méthodologie de recherche officinale et amélioration des pratiques	25/.	24	8	8	6 ⁽³⁾	2	/	/	100% (QCM et cas pratiques)	/	S. Bedhomme	
Domaine 4 : Déployer des actions de prévention et de santé publique													
Off 11	Missions de santé publique à l'officine	./20	20	3	0	15	2	/	/	/	EvC	C. Savanovitch	
Gestes techniques		acquis/non acquis	/	/	/	/	/	cas pratiques de mise en situation				C. Savanovitch	
Intégrer l'ensemble des compétences acquises en pratique professionnelle													
Off 12	Simulation à l'officine avancée - Situation complexe #ESaN	./30	30	/	2,5	27	0,5	/	/	/	EvC 100%	E. Martinet	
Préparation des stages de pratique professionnelle et suivi du développement des compétences ⁽⁴⁾								/				S. Bedhomme	
Stage d'approfondissement en pratique officinale								/					
Stage de pratique officinale en autonomie supervisée								/					

⁽¹⁾ dont 3h de sortie terrain

⁽²⁾ dont CC sous forme de ramassage de macromycètes et reconnaissance d'espèces

⁽³⁾ Groupe de 5-6 étudiants pour échange de pratiques avec référents

⁽⁴⁾ 2h pour un retour d'expérience et une approche réflexive individuelle avec référent

Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

TROISIEME CYCLE COURT

« Diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et recherche »

1. Préambule

Conformément à l'arrêté relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques du 31 décembre 2025, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie industrielle et recherche.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) du troisième cycle court, Filière industrie-recherche, décrivent, en particulier, l'organisation générale de la formation ainsi que le programme de connaissances à acquérir pour la validation des compétences et les règles de validation des éléments de formation.

Le programme d'enseignement est régulièrement publié au cours du 1er semestre universitaire.

Les MCCC définies par le Conseil de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans un délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

2. Organisation générale

Le DES de pharmacie est accessible aux étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP2), orientation professionnelle "industrie-recherche".

Par dérogation, les étudiants titulaires du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques orientation professionnelle "officine" mais s'orientant vers un master menant aux métiers de la distribution pharmaceutique peuvent accéder au DES de pharmacie industrielle et recherche après avoir obtenu l'accord du coordonnateur local de DES industrie et recherche.

Le troisième cycle court comprend des enseignements théoriques, dirigés, pratiques et en autonomie répartis sur l'ensemble de l'année universitaire organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE), ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Le diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie industrielle et recherche a pour objectif de permettre l'acquisition d'un socle solide de connaissances et de compétences, tant générales que spécialisées, dans le domaine de l'industrie du médicament, des produits de santé et de la recherche. Il ouvre également vers les secteurs connexes tels que les dispositifs médicaux, les biotechnologies, la cosmétique ou encore certaines industries chimiques et agroalimentaires.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux MCCC pour l'année universitaire suivante.

3. Conditions d'assiduité

L'étudiant, pouvant choisir des UE spécialisées organisées par l'UFR de Pharmacie ou dans un autre établissement de l'enseignement supérieur (universités, écoles...), sera soumis aux conditions d'assiduité définies dans les MCCC des formations qu'il aura choisi dans son parcours personnalisé.

4. Programme de connaissances à acquérir pour la validation des compétences

L'étudiant construit progressivement un parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel ciblé, en s'appuyant sur l'enseignement correspondant à l'orientation professionnelle « industrie-recherche » répartis entre DFASP1 (semestre S2, 12 ECTS) et DFASP2 (semestres S3 et S4, 14 ECTS) et l'année de DES. Ce programme de connaissances est relatif au domaine de l'industrie du médicament et des produits de santé, aux dispositifs médicaux, aux biotechnologies, à la cosmétique ou encore certaines industries chimiques et agroalimentaires.

L'approche métier permet à l'étudiant de développer des compétences ciblées selon les exigences d'un ou plusieurs métiers de l'industrie ou de la recherche.

4.1. Organisation des enseignements

Au cours de la DFASP2, l'étudiant présente son approche métier ainsi que les enseignements et les compétences nécessaires à acquérir dans le cadre de cette approche. Cette présentation se fait au sein de l'UFR de Pharmacie devant un comité composé d'au moins deux membres dont un enseignant-chercheur de l'UFR. Ce comité examine le parcours de l'étudiant et l'amende si nécessaire. Le coordonnateur local du DES valide le parcours de chaque étudiant.

Un enseignant référent de l'UFR de Pharmacie, sera nommé pour suivre l'étudiant au cours de son année de DES. Au moins deux réunions auront lieu entre l'enseignant référent et l'étudiant au cours de l'année du DES.

4.2. Enseignements selon une approche par compétence

La nature des enseignements est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et doit s'articuler avec l'approche métier et le parcours de compétences de l'étudiant.

Dans ce cadre, l'étudiant dispose de plusieurs options :

- Choisir des UE spécialisées, pour un total de 30 ECTS, parmi celles listées ci-après et faisant partie d'un cursus master organisé par l'UFR de Pharmacie : « Sciences du Médicament et des produits de santé », « Produits, Santé, Innovation » et « Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement » ;
- Choisir de s'inscrire à l'une de ces mentions de master proposées par l'UFR de Pharmacie et valider l'intégralité du bloc d'enseignement théorique, correspondant à 30 ECTS ;
- Choisir de réaliser, dans un autre établissement de l'enseignement supérieur (universités, écoles...), 30 ECTS faisant partie d'un cursus établi (master, cursus école...) et faisant l'objet d'un contrôle de connaissances.

Les UE choisies et la maquette proposée par l'étudiant devront être validées en amont par l'UFR de rattachement, sur proposition du coordonnateur local de DES industrie et recherche.

Liste des UE de Master organisées par l'UFR de Pharmacie :

Master 2 Sciences du Médicament et des produits de santé

UE F10 : Pharmacocinétique et chimie analytique des échantillons biologiques

UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique

UE F12 : Biotechnologies et biothérapies

UE F13 : Biodisponibilité, bioéquivalence, biowaiwers

UE O15 : Principes actifs issus de la synthèse

UE O16 : Analyse de données et drug design

UE O17 : Biotraceurs

UE O20 : Modèles précliniques & clinique en neuropharmacologie

UE O21 : Stratégies thérapeutiques en oncologie

UE O22 : Dispositifs médicaux

UE O23 : Théorie et pratique des essais thérapeutiques

Master 2 Produits, santé, innovation :

UE 22 : Marketing et Etude de Marché

UE 23 : Qualité – Sécurité – Environnement

UE 33 : Création d'un produit de santé

UE 24 : Affaire réglementaire

UE 27 : Nutrition et substance active dans les produits de santé

Master 2 Qualité Hygiène Sécurité Environnement :

UE 2 : Méthodes analytiques appliquées aux contrôles des produits de santé

UE 3 : Management et prévention

UE 5 : Assurance qualité dans le secteur de la santé

Le développement de compétences repose sur l'acquisition de connaissances et de méthodologies fondamentales. La formation est organisée en 7 domaines de compétences.

Domaine 1 : Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de Recherche & Développement

Domaine 2 : Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé

Domaine 3 : Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé

Domaine 4 : Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé

Domaine 5 : Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament

Domaine 6 : Se former à la recherche dans le domaine de la santé

Domaine 7 : Compétences transversales

En construisant son parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel ciblé, l'étudiant développe des compétences ciblées dans l'un des 6 domaines précédents. L'ensemble des composantes essentielles et des apprentissages critiques de ces différents domaines sont listés dans l'article 36 de l'Arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques

- Pour l'étudiant qui choisit le domaine 1, 2, 3 ou 4, il lui sera demandé de valider au moins un apprentissage critique.
- Pour l'étudiant qui choisit le domaine 5 « Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament » ou le domaine 6 « Se former à la recherche dans le domaine de la santé », il lui sera demandé de valider la totalité des composantes essentielles et des apprentissages critiques de ce domaine.
- Le domaine 7, relatif à des compétences transversales doit être suivi par tous les étudiants, qui devront valider la totalité des apprentissages critiques de ce domaine.

5. Stage professionnel

L'étudiant doit réaliser une formation pratique spécialisée d'au moins 6 mois à temps plein en industrie du médicament et autres produits de santé, en laboratoire de recherche, dans les agences (ANSM, ANSES, EMA etc.) ou autorités compétentes (HAS, etc.) ou toute autre structure en relation avec la santé. Les missions durant la formation doivent correspondre au parcours de compétences proposé par l'étudiant.

La durée du stage est de 6 mois à temps plein ou d'une période équivalente, en alternance avec les périodes de formation théorique. Le stagiaire perçoit une gratification mensuelle de l'établissement industriel ou de la structure qui l'accueille.

Le suivi pédagogique des étudiants en stage est placé sous la responsabilité d'un enseignant référent.

6. Portfolio

Le portfolio est le recueil organisé des traces écrites d'apprentissage de l'étudiant pour le ou les apprentissages présentés par l'étudiant en début de DES (parcours de formation individualisé, structuré autour d'un projet professionnel ciblé) et présent dans le tableau de bord. Il permet à l'étudiant de s'auto-évaluer dans l'acquisition de ses compétences en déposant des preuves d'apprentissage et en menant une analyse réflexive sur sa gestion des situations rencontrées. L'étudiant est accompagné par son enseignant référent dans la rédaction de son portfolio.

7. Modalités de l'évaluation du DES de pharmacie industrielle et recherche

7.1. Modalités d'évaluation des enseignements :

Pour la session initiale, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées selon les MCCC inhérentes à la formation relative aux UE choisies dans le cadre du parcours de formation individualisé de l'étudiant.

Les évaluations feront appel à différentes modalités :

- évaluation des ressources de la compétence : contrôle de connaissances, synthèse de documentation professionnelle... ;
- évaluation de la combinatoire de ressources : études de cas clinique, analyse de situations, problèmes, EPOS, simulations ... ;
- évaluation de la mise en œuvre de la compétence : mises en situation professionnelle, retour d'expériences de gestion de situations professionnelles en stage, conduite de projet, analyses réflexives ...

En cas de non-validation à la session initiale, une session de seconde chance est proposée aux étudiants ajournés n'ayant pas validé leur année en session initiale (avant la rentrée universitaire suivante), avec les modalités suivantes :

- L'inscription des étudiants à toutes les UE non validées pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20 est automatique. La note obtenue annule et remplace la note de session initiale, qu'elle soit inférieure ou supérieure.
- Une note à la partie théorique ou pratique $\geq 10/20$ est conservée en cas de non-validation d'UE, de semestre ou d'année.
- Les modalités des examens de seconde chance sont identiques à celles des examens de l'évaluation initiale mais peuvent également être remplacées par une épreuve orale.

Si les UE suivies sont relatives à une formation dispensée hors de l'UFR de Pharmacie, les modalités de la formation suivie s'appliquent.

L'acquisition des compétences relatives au parcours de formation individualisé de l'étudiant est attestée par la validation du cursus hors de l'UFR de Pharmacie ou de toutes les UE choisies (soit 30 ECTS) soit par une note $\geq 10/20$ soit par un statut « acquis » lors d'une évaluation binaire.

7.2. Modalités d'évaluation des stages

L'acquisition des compétences relatives au parcours de formation individualisé de l'étudiant est attestée par le tableau de bord de stage :

- Acquisition d'au moins un apprentissage critique si choix des domaines 1, 2, 3 ou 4
- Acquisition de la totalité des composantes essentielles et des apprentissages critiques si choix du domaine 5 ou 6
- Acquisition des compétences du domaine 7

Le tableau de bord répertorie l'ensemble des apprentissages critiques à acquérir en stage par l'étudiant. L'évaluation de cette approche par compétence est réalisée selon une grille critériée.

Le tableau de bord doit être renseigné par le stagiaire et le maître de stage puis validé par l'équipe pédagogique.

La validation du stage est prononcée par le Doyen-directeur sur la base des évaluations du maître de stage et de l'équipe pédagogique.

La non-validation du stage entraîne la non-validation du troisième cycle court. Le Directeur des études établit alors un contrat pédagogique individualisé pour l'année suivante, au regard du niveau d'acquisition des compétences de l'étudiant afin de réaliser une période de stage supplémentaire d'une durée convenue avec l'équipe pédagogique. Le contrat doit être signé par l'étudiant, le coordinateur du DES, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

7.3. Modalités d'évaluation du portfolio

Le portfolio fait l'objet d'une validation par l'équipe pédagogique.

En cas de non-validation du portfolio, l'étudiant doit, sur décision de l'équipe pédagogique et au regard du niveau de compétences déjà acquis, soit compléter les traces écrites d'apprentissage, soit effectuer une période de stage ou d'alternance supplémentaire destinée à permettre la production des éléments attestant de l'acquisition des compétences attendues. Dans ce dernier cas, le Directeur des études établit alors un contrat pédagogique individualisé pour l'année suivante. Le contrat doit être signé par l'étudiant, le coordinateur du DES, le Directeur des études et le Doyen-Directeur.

7.4. Conditions de validation de l'année

La validation du troisième cycle court est subordonnée à la **validation conjointe et indépendante** (i) de l'ensemble des enseignements (théoriques, dirigés et pratiques), (ii) du stage et (iii) du portfolio.

8. Thèse en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans l'année universitaire suivant la fin du troisième cycle court, une thèse devant un jury désigné par le Président de l'Université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

9. Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les étudiants pouvant, sur justificatifs, bénéficier d'un régime spécial d'étude, en font la demande auprès des services de scolarité de l'UFR dont dépendent les UE choisies dans le cadre de leur parcours de formation individualisé.

Au niveau de l'UFR de Pharmacie, les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe TD et un groupe de TP pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner le stage, le mémoire ou le portfolio.

10. Maquette des enseignements

								Validation				Pratique	Responsable
								Théorique		EvC			
								EvT					
UE Numéro	UE Intitulé	Crédits (coeff)	Nbre h total	CM	TD	TP	PI	modalité (et %)	durée				
UE spécifiques obligatoires													
Cas 1	Projet professionnel	30	Contrat pédagogique en fonction du projet professionnel de l'étudiant					cf. MCCC UE M2 choisies	/	/	/	G Garrait	
Cas 2	Equivalence si validation d'un diplôme de niveau bac+5 (Master 2, école d'ingénieurs, école de commerce...) comprenant un stage de 6 mois												
Intégrer l'ensemble des compétences acquises en pratique professionnelle													
Stage de pratique professionnelle de 6 mois		30	/	/	6 ⁽¹⁾	/	/	Mémoire, 45% ; Oral, 45% ; évaluation maitre de stage 10%	oral 15'	/	/	G Garrait	
Préparation du stage de pratique professionnelle Suivi du développement des compétences ⁽¹⁾													

⁽¹⁾ Approche réflexive individuelle avec référent